



DÉLIBÉRATION N°2016-02-26-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 26 février 2016

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
11 DECEMBRE 2015**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2015, tel qu'annexé.

À Nantes, le 26 février 2016

Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015

PV N°385

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 24 membres

BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUZONI-GATEL Dominique	Pers. Ext.	Directrice générale d'ONIRIS
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
DAVID Marie	Ens. B	ESPE Nantes
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GIRAUDET Brice	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
PODEVIN Adrien	Etudiant S.	UFR Sciences et Techniques
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
ROUX Jean-Yves	Ens. B	UFR Lettres et Langages
RUAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie

AVAIENT DONNE PROCURATION : 6 membres

CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
30	24	6	0	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-Président Développement et Partenariats – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DOUROUZE Antoine	Vice-Président en charge de la vie étudiante
DRUE Frédéric	Agent Comptable

KEROUANTON J. Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
PENISSON Stéphanie	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
PERON Marc	Directeur de la Communication
REY Marine	Direction de la Qualité et du Développement Durable
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
VADE Corinne	Chef de Division Chargé de mission enseignement supérieur

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2015
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières

AFFAIRES BUDGETAIRES

4. Approbation du Budget initial 2016 (après examen par la CPCA)
5. Approbation des modalités de prise en charge des frais de déplacements
6. Approbation d'un dispositif indemnitaire pour l'invitation de collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger.

RESSOURCES HUMAINES

7. Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels (après examen par la CPCA et avis du CTE)
8. Approbation de la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la filière AENES à compter du 1^{er} janvier 2016 (après examen par la CPCA et avis du CTE)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

9. Approbation des statuts et du règlement intérieur de l'association « Réseau Grand Ouest » de la Commande Publique et du Développement Durable

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

10. Approbation des dossiers d'évaluation des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) de l'Université de Nantes (après avis de la CFVU)

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

11. Règlements d'attribution de prix :
 - 11.1. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre des journées scientifiques de l'Ecole Doctorale Biologie Santé
 - 11.2. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre de la Multi Responsives Photochromes (MRP) Conférence
12. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
13. Rendu-compte de remises gracieuses et admissions en non-valeur (après examen par la CPCA)
14. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2015

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2015.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT souligne que le décret l'Université Bretagne Loire (UBL) devrait paraître en fin d'année. Il y a 14 ministres qui signent ce document et la procédure est assez lourde. Il reste à sa connaissance 3 ministres qui n'ont pas encore signés. Ceci implique comme prévu, l'ouverture de la ComUE UBL au 1^{er} janvier 2016. Au niveau institutionnel, les dates des élections dans les Conseils centraux seront les 15 et 16 mars 2016, et l'élection du ou de la Président(e) en avril 2016. Au niveau ressources humaines, il rappelle qu'il a toujours informé le Conseil d'Administration avec un focus important sur l'évolution des personnels des deux PRES, l'UNAM et l'UEB. Il rappelle l'octroi pour les trois ans à venir de 110 postes, dont deux fléchés sur Le Mans. Il y a eu 29 postes pour 2015, 36 pour 2016 et 43 pour 2017. Les personnels des PRES restent en poste là où ils travaillent, si ce n'est que le substrat de financement de leur poste a changé. Ces personnels ont été prolongés dans leur contrat et il est important de le souligner. Il rappelle que la ComUE n'est pas, aujourd'hui en tous les cas, en RCE. Sur l'organisation, il s'agit d'un nouvel établissement, il y a donc tout un travail d'organisation entre les missions d'appui et les missions support. Le siège est à Rennes, donc les missions support y seront principalement basées. Il y a un travail de répartition, et il y tient beaucoup, entre les responsabilités à Nantes et Rennes. Il faut un équilibre entre les fonctions d'appui entre les deux sites.

Sur la plus-value et la vision politique, elle n'a sans doute pas été assez affirmée lors des derniers mois, car il a fallu mettre en place la physiologie de la ComUE, mais la plus-value n'est pas à négliger. Il rappelle qu'elle est originale, et est celle qui a le plus de caractéristiques de travail en réseau et sur un modèle fédéral. C'est la seule qui a une co-accréditation du doctorat, ce pourquoi il explique s'être battu contre la tutelle pour avoir cette spécificité. C'est un élément emblématique de cette construction en réseau.

La plus-value réside d'abord dans les départements, qui sont interdisciplinaires et qui regroupent les forces de recherche qui aujourd'hui, dialoguent mais pas assez, ensemble. Ces départements vont permettre de simplifier le paysage. C'est aussi la capacité à être plus fort et plus crédible pour notamment les appels européens. Il y a eu une réunion le 9 décembre avec les deux régions, de manière à connaître la nature du soutien que pouvaient apporter les régions à ces projets. Une autre plus-value réside dans la capacité de coordonner l'offre de formation entre les différents établissements, universités et écoles. La lisibilité au plan international va être renforcée. Enfin, pour les étudiants, ce sera un espace d'intelligence collective pour que ce qui relève de leur quotidien (les logements, les déplacements, la restauration), soit assoupli et devienne efficace, simple et accompagné là aussi par les collectivités, et favoriser ainsi les mobilités dans un espace commun. Il rappelle qu'il y a 10 départements qui avancent. En janvier 2016, il y aura un travail sur la définition du périmètre scientifique de chaque département, et savoir quelles unités de recherche, mixtes ou propres, participeront principalement sur un département et secondairement sur un autre. Au cours du premier semestre, la cartographie des départements sera finalisée et il y aura l'élaboration d'une stratégie de recherche pour chaque département. Au cours du deuxième semestre, il y aura mise en place des instances de ces départements, et par la suite, les premières actions démonstratrices.

S'agissant des écoles doctorales, il y en a 11, ce qui poursuit le travail engagé depuis 2014. Le principe est d'attendre et ne pas se précipiter. Il y a des éléments techniques notamment un logiciel qui permettrait de bien suivre, à créer. Elles seront opérationnelles en septembre 2017.

Pour le Doctorat UBL, **LE PRÉSIDENT** précise qu'en janvier 2016 il y aura prise de fonctions d'un Directeur de l'Ecole des Docteurs, dont le recrutement est en cours. S'en suivra, l'évaluation

HCERES des projets d'écoles doctorales. L'accréditation et le démarrage des écoles doctorales UBL se feront en janvier 2017.

Le contrat de site sera commun pour une part et spécifique pour d'autre avec un prélèvement à la source pour les actions que chaque établissement aura décidé de mettre en commun. Par exemple le budget aujourd'hui pour animer les écoles doctorales, à partir du moment où il a été décidé d'avoir des écoles doctorales communes, sera sur le budget de l'UBL et non plus sur celui de l'Université. Chaque établissement autonome décidera de ce qu'il met en commun. Ce contrat de site sera discuté avec le Ministère à partir de septembre 2016 et négocié jusqu'en décembre 2016.

Sur la signature commune, élément du document d'orientations stratégiques de juillet 2014 et des Statuts présentés dans chaque établissement, la typologie de la signature commune est arrêtée et définie en accord avec ce qui se fait au plan national avec les organismes. Dès la publication du décret, les établissements pourront signer de manière commune. Il prend un exemple : « Laboratoire de Mathématiques Jean LERAY, Université Bretagne Loire, Université Nantes, CNRS... ». Il va y avoir une communication pour que tous adoptent cette signature commune.

LE PRESIDENT souligne qu'il est persuadé que ce modèle en réseau fédéral sera le démonstrateur de sa stabilité. Au plan national, des modèles intégratifs posent d'importants problèmes. Il faut tenir sur le modèle car il est le plus adapté à l'histoire, à la géographie, au travail en commun tel qu'il est fait depuis des années. Il faut être vigilant pour que ce modèle soit celui que l'Université souhaite depuis le début.

MME ISHOW revient sur la question des projets européens, et savoir s'il sera toujours nécessaire d'avoir un établissement porteur, qui accueillera les fonds en cas de succès au projet. Cela signifie qu'il pourrait y avoir un service adapté partagé, ou un simple service financier qui dépend d'une université particulière. Elle souhaite savoir comment se fera l'obtention des bourses ministérielles qui se faisaient jusqu'à présent par établissements. Il y a certaines écoles doctorales qui demandent à ce que les Laboratoires présentent des candidats qui passeront devant un jury. En fonction de leur performance, ils seront ou non sélectionnés. C'est un modèle de plus en plus communément adopté notamment sur Paris Saclay. Certaines écoles doctorales ne sont pas dans ce cas de figure et elle s'interroge sur leur évolution. **LE PRESIDENT** informe que ces deux sujets sont à l'étude et que rien n'est arrêté aujourd'hui. A partir du moment où ce sont les forces des départements qui vont porter les projets européens, il estime que les fonds devraient passer par la ComUE.

MME CARON rappelle que les derniers documents datent de juillet 2014. Sur les propositions de département par exemple, elle était restée sur les 8 départements. Elle souhaite avoir une idée des départements supplémentaires. **LE PRESIDENT** annonce qu'il transmettra la liste des départements. **MME CARON** souligne que dans le document de 2014, il y avait un flou sur les écoles doctorales, notamment sur LLSHS, qui semble plus défini. **LE PRESIDENT** précise que sciemment les départements n'ont pas été inscrits dans les Statuts, car la ComUE s'autorise à pouvoir créer un nouveau département si nécessaire ou les faire évoluer. Il précise que tout est en cours, et il souhaite que chaque chose se fasse sans précipitation.

LE PRESIDENT informe qu'à partir de janvier, le Conseil des Membres sera préfigurateur des 27 membres qui ont accepté les Statuts. A partir du moment où il y a une administration provisoire jusqu'à l'élection de la nouvelle équipe, le Conseil des Membres sera constitué des établissements qui sont membres des deux PRES et des établissements qui seront membres de la ComUE non membres des PRES. Il s'agit d'une instance consultative. **MME CARON** revient sur la position de l'Inserm et de l'INRA. **LE PRESIDENT** souligne que c'est la même position qui vise à dire au plan national, ils ne peuvent pas être dans toutes les ComUE et regroupements. Ils soutiennent mais ne seront pas membres des regroupements. Ce n'est pas une défiance vis-à-vis de l'UBL. Ils n'ont pas les moyens de participer à l'ensemble des Conseils d'Administration de tous les regroupements. Ils sont en revanche restés pour l'INSERM, dans les regroupements faits postérieurement à la vague 1 du PIA.

MME SAMI s'interroge sur les prélèvements à la source pour les actions qui sont décidées en commun par les établissements et leur durée. Elle souhaite savoir si une université qui décide de ne plus fonctionner de cette manière, peut se retirer de cet accord. **LE PRESIDENT** souligne qu'il y a eu beaucoup de débats sur ce sujet. Il rappelle que le document d'orientations stratégiques a été adopté et approuvé par l'ensemble des établissements avec un consensus très fort. Il explique que si l'on souhaite ne plus être membre, l'établissement peut demander à être associé. Il rappelle que les universités de par la loi ESR, sont soit membre, soit associé. Si un établissement demande à sortir d'un département ou d'une école doctorale, ceci reste une question de principe. **MME SAMI** répète qu'on a le loisir de choisir certes, mais sur quelle durée. Si au bout de trois années de fonctionnement,

il y a des désaccords majeurs, il faut une possibilité d'en sortir. **LE PRESIDENT** estime que c'est la date d'accréditation qui entrera en jeu. Il précise que le règlement intérieur non encore adopté, le précisera. C'était une forte demande des écoles plus que des universités.

MME OBLE précise que la ComUE devait avoir pour vocation de travailler avec tous les acteurs socio-économiques des deux régions. Les deux régions n'ayant pas fusionné, il fallait choisir entre Rennes et Nantes. Mais ceci risque d'être préjudiciable pour la relation avec les acteurs socio-économiques de la Région Pays de la Loire, d'avoir un siège social sur Rennes et tous les organes délibérants sur l'autre Région. **LE PRESIDENT** souligne que la question est tout à fait pertinente, d'autant plus qu'il assume le fait d'avoir poussé le siège à Rennes. C'était un élément de bon sens en termes de temps de trajet et ceci permettait aussi d'emporter la décision des brestois qui sont les seuls à être à plus d'une heure de tout le monde. C'est aussi pour cette raison qu'il milite pour que tout ne soit pas à Rennes. Il souhaite une entité visible et efficace à Nantes.

LE PRESIDENT souhaite faire un point d'information sur le PIA 2. Sur le site UBL, il devrait y avoir trois projets d'I-site : Brest, Rennes 1 et Nantes. C'est la politique de la tutelle qui impose ceci. Comme l'a dit **M.MANDON** en juillet dernier, pour la première vague du PIA2, « votre échec est notre échec ». Le Ministère a enfin reconnu qu'il était difficile de corréliser la construction des ComUE et le dépôt d'un dossier. Il y aura à sa connaissance, dépôt d'un dossier « mer » à Brest, un projet à Rennes 1 sur « société numérique et durable » et un projet à Nantes qui s'appuie sur les objets d'excellence du PIA1, d'un côté sur l'ingénierie IRT Jules verne, et de l'autre côté santé avec deux labex, IRON et IGO, un institut hospitalo universitaire. Il explique que l'Etablissement suit les règles du jeu et il défend ces deux forces. Les trois projets sont en concurrence entre eux mais aussi avec une quinzaine au plan national. Le 17 décembre prochain, il y a une rencontre des porteurs de projets Brest, Rennes 1 et Nantes.

MME CARON souligne qu'elle n'a jamais été pour ce type de labellisation mais il lui semble que dans le contexte national, l'absence de labellisation de type PIA 2, va sûrement changer la donne pour l'ensemble de l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur les deux régions. Elle imagine bien qu'on ne connaît pas finement le contenu des trois projets, mais on voit bien que les labex IRON et IGO intègrent une partie de recherche en santé de Rennes. Elle a du mal à percevoir comment les laboratoires vont pouvoir se démarquer ainsi. **LE PRESIDENT** demande à **MME CARON** ce qu'elle aurait proposé comme réponse au PIA 2. Elle estime qu'il fallait faire des I-sites qui englobent l'ensemble des établissements. **LE PRESIDENT** explique qu'il y a réfléchi et à un moment, il a même été évoqué le fait de faire une I-site commune avec des spécialisations. Rennes 1 n'est pas si spécialisé, malgré le titre et les échos qu'il en a. Ensuite, à partir du moment où il n'y a qu'une I-site, la gouvernance est commune, ceci signifie qu'il faut s'engager à des pré-fusions, voire des fusions. Ceci est dit directement par le jury et les établissements ne sont pas du tout prêts à cela. Il faut un modèle d'université de rang mondial, et pas un modèle universitaire en réseau de rang mondial. C'est pour ces deux raisons, qu'il en est arrivé à la conclusion, même avec des réserves, qu'on pouvait avoir plusieurs I-sites. Sur les labex, **LE PRESIDENT** souligne que si l'on n'est pas labellisé IDEX, I-site, ils s'arrêtent en 2019. C'est aussi une des raisons qui l'a poussé à proposer la candidature. Il souligne que c'est le seul dossier à répondre point par point aux exigences du jury.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

M.KEROUANTON souhaite informer des avancées du projet Nouveau Tertre. Il estime qu'il y a là un objet qui, à son sens sera une chance pour les LLSHS, pour la suite, avec cette ambition d'avoir un vrai projet pour les LLSHS dans une réelle démarche de réhabilitation. Conserver la maîtrise d'ouvrage du montage et l'évolution du projet dans le temps était le plus important pour l'équipe. Il rappelle la manière de travailler très volontariste et très à l'écoute des usagers en travaillant en proximité. Il rappelle le premier abandon du projet en 2004 sur un CPER faute de crédit correct de l'Etat, un lot de consolation finalement dans le CPER précédent avec la question de la livraison de l'IGARUN, qui est une vraie réussite notamment du point de vue de la réhabilitation. Il évoque l'obtention du label Campus Prometteur avec 30 millions d'euros, toutes dépenses confondues pour le Nouveau Tertre, 15 millions de la Région pour l'IRS, et 15 millions de la Métropole pour le Quartier de la Création. On a abandonné le partenariat public privé pour passer à une véritable maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, avec un contrôle de la situation même si on a continué pour des raisons de complexité du dossier et de cet enjeu de contrôle des réponses futures, avec un dialogue compétitif qui a été une étape importante. Le bâtimentaire dans le campus sera totalement renouvelé et fait appel à une organisation pilotée par les usagers. Il est question d'une mise en visibilité et de la mise en cohérence des UFR, et une relation la plus étroite possible avec le lien formation-recherche. Il y aura un

perçement de la grande barre Tertre qui va être ouverte vers le parvis intérieur. Il y aura des innovations concernant la transition énergétique avec des systèmes qui sont prometteurs en terme de gain énergétique et de travail sur les flux. Il rappelle que le travail se fait en site occupé avec un phasage très complexe. Le chantier est déjà lancé, Launay Violette, Recteur Schmitt ont été mis en place à la rentrée 2015, Censive en fin de travaux actuellement avec le rapprochement de l'ensemble de la Composante Lettres qui va être installée en février 2016. Ceci permet de travailler en phase, avec une synthèse des phases entre 2016 et 2018, sur le chantier Tertre. Il y a aussi la réhabilitation du Château, qui va être un espace partagé autour de colloques et de réunions. Il s'agit d'un élément de plus-value sur le dossier. Le département GEA situé actuellement à Joffre sera prochainement concentré sur Recteur Schmitt.

M.MENUET estime que le chantier sera une réussite si l'on arrive à bien signaler les salles et avoir un ensemble cohérent. La seule indication « salle 212 » ne parle pas aux usagers, mais si l'on ajoute un « D » par exemple pour Droit, ceci sera plus lisible.

MME DAVID souligne que lorsque l'on dit aux collègues actuels de Tertre, qu'ils vont bénéficier de locaux rénovés, pensés, et neufs, ils sont ravis. Ceci a été manifesté par les agents à plusieurs reprises, notamment lors de la réunion de présentation qui a eu lieu au Tertre avec des questions soulevées qui concernent le regroupement des BU surtout que certains découvrent. Il a été souligné que les usagers seront écoutés. Elle estime que c'est nécessaire et elle explique avoir vu ce qu'était l'écoute des personnels et des usagers au moment du déménagement forcé de l'ESPE et de l'UFR de Sociologie. S'il s'agit de la même écoute dont il est question, elle estime n'avoir été ni écoutée ni entendue. La question posée par le Secrétaire du CHSCT, **M.ROUX**, au moment de la réunion sur la présentation du Nouveau Tertre, était de savoir si les choix étaient déjà tranchés et s'il y avait possibilité d'avoir des marges de manœuvres. Elle s'interroge sur l'articulation entre l'écoute qui est réaffirmée et le fait que beaucoup de choses sont déjà tranchées et bouclées. Si tout est déjà bouclé, il va falloir selon elle mettre en place des cellules de soutien psychologique rapidement pour éviter le désastre que l'ESPE a connu et connaît encore aujourd'hui. **M.KEROUANTON** souligne que pour ce qui est de l'écoute, il souligne qu'elle n'est pas à venir mais qu'elle a déjà bien commencé depuis 2012. S'agissant du désastre, il estime qu'il n'y en a pas et que son point de vue est différent sur la situation. S'agissant de l'évolutivité du programme, il estime qu'il est normal que les personnels ne sachent pas que les bibliothèques sont rassemblées puisque c'était l'objet même du concours et de la consultation. C'est la proposition du groupement qui a gagné d'avoir établi aujourd'hui « le pari des bibliothèques ». Il y a aujourd'hui un programme qui a été photographié par l'ensemble des usagers, qui correspond à l'actualisation avec la phase de projet. Il y a une évolutivité du projet possible même si on ne modifiera pas le projet. **M.BIAIS** ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas eu d'écoute sur la relocalisation de l'ESPE sur le site de Launay Violette. Il faut que les administrateurs aient aussi un point de vue différent de celui qui vient d'être exprimé. A titre d'exemple, il y a eu plus de cinquante réunions techniques de concertation et d'échanges avec les usagers, les entreprises diligentées par les services centraux avec l'appui des élus, et les personnels de l'ESPE. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas eu d'écoute. Il y a eu des différents sur la relocalisation, sur les difficultés inhérentes à ce projet, mais on ne peut nullement reprocher un défaut d'écoute et de concertation. Il ne peut pas laisser s'exprimer des propos de ce type, sans un point de vue contradictoire.

M.GUEVEL souhaite témoigner qu'il a assisté à la présentation sur le site du Tertre, et il a découvert le projet qu'il estime très bon. Il espère pouvoir proposer à ces étudiants d'aller dans ce bloc des BU réunifiées. Il trouve que c'est une option très intelligente. Il rappelle qu'en 2003, le Président de l'époque, **M.TANGUY**, avait décidé de supprimer toutes les bibliothèques et centres de documentations de Composantes. A l'époque l'UFR STAPS avait été trop bon élève et avait accepté de se débarrasser de son centre de documentation. Il découvre que finalement beaucoup de Composantes avaient conservé des bibliothèques spécifiques. Les Composantes concernées par le projet vont passer par quelques années compliquées mais la structure finale sera tellement agréable. Il était nécessaire de rénover ce site qui est dans un état calamiteux aujourd'hui. Il y a une belle dynamique qu'il va falloir accompagner. Il a lui aussi perçu quelques inquiétudes qui selon lui relèvent plus de l'incompréhension. La Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique répond à toutes les questions et devra lever toutes ces inquiétudes.

MME DRONNEAU estime que l'on doit tirer leçon des premiers chantiers. Effectivement il y a eu des points de crispation assez lourds à la rentrée et qui selon elle aurait pu être évités. Ceci a crispé les usagers, et elle peut en témoigner car elle venait d'arriver à l'ESPE. Elle prend un exemple qui selon elle n'est pas un point de détail, comme certains ont pu le suggérer, lorsque l'on fait des toilettes neuves il est indispensable qu'elles soient équipées, pour pouvoir au moins se laver les mains. C'est un détail qui a crispé les étudiants et les usagers. **LE PRESIDENT** souligne que tout le monde sou-

haite que ce chantier se passe au mieux et il n'imagine pas un instant que certains envisagent qu'il se passe mal. Il remercie les services de s'être investis totalement pour que tout se déroule bien. Il y a un vaste projet qui de toute façon va impacter le quotidien pendant plusieurs années, mais qui reste un projet enfin en faveur des LLSHS. Il rappelle qu'il est né en 2000.

M.GIRAUDET estime qu'il y aura encore des crispations par rapport aux années à venir, notamment car on ne maîtrise pas aujourd'hui le chiffre d'étudiants qui peut arriver. Il lui semble que pour les bibliothèques, la réunification était budgétée dans le CPER avec 8 millions d'euros sur le plan numérique. **M.KEROUANTON** s'accorde sur cette remarque car y était prévue la réhabilitation et l'adaptation à la modernité des nouveaux lectorats sur l'ensemble des BU de l'Erdre. Mais il souligne que c'est une opération séparée, et en face des BU de section, il y a aura une phase travaux sur la BU lettre, mais ce n'est pas la même opération.

MME SAMI estime que l'on peut faire 50 ou 100 réunions et écouter les usagers, sans pour autant que les usagers se sentent entendus. Elle se souvient que même ici au niveau du Conseil d'Administration, il y a eu une alerte sur des difficultés qui se passaient au niveau de l'ESPE entre autre, sur certains dimensionnements de salles, et de nombre de formations. Il a bien été admis que effectivement il y avait eu des réunions avec certains interlocuteurs qui devaient eux même faire des réunions avec les usagers et les enseignants, qui n'ont pas été menées. Il faut faire attention à qui l'on écoute. Il est très important de tirer les conclusions. Les CHSCT qui sont alertés par un certain nombre de collègues pourraient peut-être répondre à ce type de questions. **M.KEROUANTON** estime qu'on ne peut pas laisser dire cela, l'écoute a été réelle, certes un peu compliquée mais elle a été réelle. Sur les salles, il rappelle la situation à laquelle il a été confronté. Pour des raisons historiques, l'ESPE n'était pas capable de donner les bons taux d'utilisation et les bons usages. Il explique avoir écouté l'ESPE de manière à ce qu'il y ait plus de salle utile que ce que l'on pensait, à savoir des bungalows qui ont été installés et qui ne servent pas à l'ESPE actuellement. Le travail a été bien fait en interne, et avec l'ESPE, sur la réalisation des emplois du temps, aujourd'hui, les salles qui étaient potentiellement utiles à l'ESPE ne servent pas à l'ESPE. **M.BIAIS** complète les propos. Pour les bungalows, il explique avoir écouté l'ESPE car à l'époque on lui disait que la rentrée ne se ferait pas dans le bâtiment Launay Violette. Les bungalows ne sont pas aujourd'hui utilisés par l'ESPE. Ils ont actuellement utiles pour d'autres Composantes et utilisés notamment par l'UFR STAPS. Il estime que l'écoute se prolonge et il informe qu'en lien avec les CHSCT, il y a une mission d'accompagnement qui va se décliner au début de l'année, au profit de l'ESPE sur la base d'un cahier des charges qui a été élaboré et qui résulte de la discussion avec les CHSCT. Le dossier de l'écoute n'est pas clos et on va poursuivre pour corriger ce qui doit l'être.

M.RUAULT souhaite revenir sur la mutualisation des BU, pour dire que les étudiants y voient l'opportunité d'étendre le dispositif Noctam'BU qui est très apprécié des usagers. **LE PRESIDENT** souligne que la réflexion est en cours.

MME DAVID remercie **M.KEROUANTON** de demander pourquoi les bungalows ne sont pas utilisés. Elle répond qu'ils ne sont pas utilisés parce que l'an passé, l'ESPE avait dit qu'il y aurait une impossibilité de faire des emplois du temps. Aujourd'hui, ils ne sont plus gérés par les responsables de parcours ou les personnels de l'ESPE mais par une personne embauchée pour cela et qui fait très bien le travail. Elle arrive à mettre dans les salles de Launay Violette tous les cours. Son travail est remarquable. La seule chose qu'elle ne peut pas faire, car ce n'est pas la consigne qu'elle a et ensuite car elle ne connaît pas de l'intérieur les formations, contrairement aux responsables de parcours, c'est faire des emplois du temps cohérents. Elle estime que l'on peut se passer des bungalows, car maintenant on analyse les stages avant les stages. Ce sont des absurdités comme celles-ci qui font que l'ESPE n'a pas besoin des bungalows. Aujourd'hui des choses « sans queue ni tête » sont faites à l'ESPE, et elle pense que cette situation a été provoquée. Elle prétend qu'on pourrait même faire avec deux fois moins de salles. Si l'on commence à supprimer des choses dans les maquettes comme cela a été le cas, s'il n'y a aucun moyen suffisant pour assurer les cours, il n'y aura pas besoin de salles. Cette inutilisation de salles a été organisée sciemment et le résultat est là, l'ESPE n'a pas besoin de bungalows. La question qui en découle, est de savoir si ceci est judicieux en termes de formations. Elle prétend que non et c'est aussi ce qui remonte en conseil d'école. **LE PRESIDENT** informe qu'il ne suit pas cet avis et fait référence au rapport que le Directeur de l'ESPE fait remonter annuellement à sa tutelle, où il parle de « réussite ».

LE PRESIDENT remercie pour la présentation et souhaite insister sur le fait, car à écouter tout le monde on a l'impression qu'il n'y a que des problèmes, que c'est une vraie réussite d'avoir pu engager ce chantier, une vraie réussite de l'avoir aussi sur un autre mode que le partenariat public-

privé, une réussite d'avoir pu diminuer les délais de réalisation, et enfin une réussite d'avoir eu l'accompagnement des usagers dans le cas d'une réhabilitation et d'une ré-habitation.

POINT 4 : APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT rappelle que c'est un point important, le budget étant un exercice politique mais aussi cette année un exercice technique, puisqu'il y a un changement des règles du jeu. L'Etat a décidé d'avoir une approche différente, et pour faire simple, d'avoir « une comptabilité de caisse ». Ce budget va traduire ce qui est mis en place depuis plusieurs années, c'est-à-dire un développement de l'Etablissement et non pas une gestion de l'austérité. Il y a désormais une capacité de l'établissement à réinvestir avec par exemple le Schéma Directeur du Numérique qui est consacré à 60% aux étudiants. Il y a la traduction de ce qui relève de l'Etat et il rappelle qu'il se bat pour que l'Etat prenne ses responsabilités et ce qui relève de l'Etablissement. Il est convaincu que la dynamique de responsabilité est la bonne, en ce sens que « nous sommes irréprochables quand nous demandons quelque chose ». Il présentera les enjeux de l'Etablissement devant l'ensemble des Inspecteurs Généraux début janvier 2016, de manière à défendre une université pluridisciplinaire avec Santé, avec un dynamisme extraordinaire dans le domaine de la Recherche, une attractivité dans le domaine de la démographie et ce n'est que le début, une grande dynamique de la valorisation et du transfert. La dynamique de l'Université de Nantes n'est pas aujourd'hui accompagnée par l'Etat. Il démontrera que sans cette responsabilité de l'Etat, l'Etablissement sera dans une situation difficile. L'Université de Nantes a été recensée comme particulière dans ce concert. L'équilibre qui va être présenté n'est pas un équilibre de facilité, il faut rester prudent et attentif car ceci reste fragile pour les raisons évoquées ci-dessus. Il ne faut pas relâcher les efforts. Ce budget est un moyen de porter la vision pour l'Etablissement.

M.BARBU rappelle le contexte national pour indiquer que le budget de la MIREs est en légère augmentation, ce qui masque 100 millions d'euros qui sont destinés à compenser l'absence de prélèvement sur les fonds de roulement. L'augmentation de 240 millions d'euros est principalement dédiée à la vie étudiante et en particulier aux étudiants boursiers qui sont en augmentation assez nette depuis quelques années. Il s'agit également de financer la poursuite de la création de 1000 postes par an qui seront destinés à renforcer principalement les Communautés d'Universités et d'Etablissements. Il évoque aussi une inquiétude sur le montant de la réserve de précaution. Il rappelle que celle-ci avait doublé en 2015. Il espère que ceci ne se poursuivra pas, car si l'on en croit la circulaire opérateur de l'Etat, il y a une annonce en plus des 6% de réserve sur le fonctionnement, d'une réserve de 0.2% sur la masse salariale, ce qui ferait une augmentation de 400.000 euros pour l'Etablissement. Parallèlement, il y a une hausse des étudiants dans l'Enseignement Supérieur tous les ans, avec une décision de ne pas augmenter les droits d'inscription. Il y a aussi une hausse du budget de la Recherche.

Localement, **M.BARBU** rappelle que l'Université de Nantes est dans la dernière année du Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire, annoncé pour trois ans. Ce Plan a porté ses fruits. Les conséquences des mesures conjoncturelles qui avaient été prises, sont maintenant nulles sur les années 2015 et suivantes. Mais les résultats résultent globalement de l'ensemble du reste, c'est-à-dire de la restructuration des services de la fonction finance, et l'ensemble de la réorganisation de la dépense, en particulier, mais aussi des recettes, qui s'est mise en place au cours des années. On en reçoit les fruits les dernières années, cette année encore. 2015 sera dans la même lignée que les deux exercices précédents avec un dégagement de résultats et de capacité d'autofinancement qui permet de porter les ambitions de l'Université. La situation budgétaire reste tout de même tendue et nécessite de la vigilance, qui se poursuit. Le résultat 2014 est obtenu aussi par des décalages de trésorerie. Il faut bien suivre ces montants parfois reçus pour des dépenses à venir. La masse salariale poursuit sa croissance, en particulier à cause du GVT qui n'est que très peu couvert par l'Etat. Il rappelle qu'il n'a pas été couvert en 2014, en 2015 simplement pour un tiers. Il n'y aura pas de nouveaux postes sur les 1000 postes pour l'Université de Nantes, d'après les annonces sauf surprise. Le fonds de roulement est toujours à consolider avec un beau rehaussement. Il était parti de très bas et il est maintenant à hauteur de 15 millions d'euros dont 4,4 millions d'euros non fléchés. Ce dernier montant est d'ailleurs à consolider. Il faut poursuivre les efforts et la vigilance de développement des ressources propres mais aussi de contrôle des dépenses, pour arriver à une capacité d'autofinancement qui permette de continuer de porter le développement de l'Etablissement, dans le contexte rappelé par **LE PRESIDENT** de Schémas Directeurs, Immobilier et Numérique, qui traduisent bien l'ambition de l'Université de Nantes pour les années à venir.

En 2016, il évoque les résultats tels qu'ils sont prévus, de 2.6 millions d'euros, une capacité d'autofinancement de 5.5 millions d'euros qui est un montant qui n'était pas prévu et qui n'avait pas été aussi haut depuis trois ans, et un fonds de roulement qui dépend fortement de celui de la fin 2015. Ces chiffres sont pour le moment très aléatoires. En prévision, il serait de 13.4 millions d'euros, en espérant qu'il soit légèrement supérieur. L'objectif à court terme serait d'atteindre 16 millions d'euros dont la moitié serait mobilisable pour le financement d'opérations futures, c'est-à-dire en partie non fléchée.

Les éléments de contexte reposent aussi sur une année 2016 particulièrement importante avec de nombreux changements et modifications. C'est la première année d'exercice de l'Université Bretagne Loire avec son budget propre, ces postes propres et donc une année de déclinaison des politiques des établissements sur l'inter région. C'est aussi l'année de la construction de la future offre de formation, qui engagera l'Etablissement sur cinq ans. Ce n'est pas un acte anodin. C'est aussi l'année de déclinaison des Schémas Directeurs auxquels l'équipe présidentielle tient beaucoup. Ils ont été votés l'année dernière et traduisent vraiment l'ambition, le support du développement de l'Université de Nantes pour l'avenir. L'investissement est vraiment le support des développements à la fois du numérique, bâtiminaire et de tous les projets portés stratégiquement par l'Etablissement. C'est aussi la première année de passage à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), réforme qui modifie l'appréhension des comptes de l'Université de Nantes, qui s'était portée volontaire pour faire partie des premiers établissements à présenter les comptes en GBCP. Au-delà des changements techniques, de la vie des établissements qui ne va pas beaucoup changer, c'est surtout une vision très différente des budgets qui est vraiment une avancée, sur le plan du pilotage de l'Etablissement. On a une prévision et une exécution qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel et cela est nouveau. La particularité de ce budget est qu'il donne cette vision non seulement sur l'année 2016 mais sur a minima les trois années voire cinq années à venir. On a là une perspective sur la situation financière et son aptitude à porter le développement de l'Université sur les années à venir. Les autorisations de recettes et de dépenses sont basées sur les prévisions budgétaires. C'est une comptabilité de caisse pour simplifier. On se fie désormais aux encaissements et aux décaissements et non plus aux engagements comme cela se fait en comptabilité générale. Il y a une certaine fiabilité sur l'année de la prévision. L'ordonnateur et l'agent comptable sont tous deux responsables des crédits de paiement.

Il y a aussi une modification substantielle des contrats de Recherche, gérés auparavant à l'achèvement qui seront désormais gérés à l'avancement. Ceci est technique et signifie plus simplement, qu'auparavant on ne s'occupait pas des encaissements réalisés mais on attendait la fin du contrat pour les enregistrer et les engager complètement. Concrètement, chaque année des dépenses se faisaient sur un contrat de recherche et l'opération comptable était de mettre les recettes au niveau des dépenses. On enregistrait une recette et on neutralisait les dépenses, en faisant fi du réel encaissement sur les contrats de recherche. Désormais, les recettes seront enregistrées de la même façon que les dépenses, ceci permettra de voir apparaître chaque année un résultat sur les contrats de recherche sans attendre la fin du contrat pour avoir cette visibilité. C'est un vrai changement là aussi qui a des conséquences directes sur le budget cette année. Les documents présentés cette année sont donc un peu différents.

Sur la partie recette, un focus est fait sur les opérations pluriannuelles. Deux nouveautés sont constatées en GBCP notamment les recettes fléchées. Les recettes ne sont généralement jamais fléchées. Le budget de l'Université de Nantes est unique et ensuite affecté au cours de l'exécution du projet de budget, pour porter la politique de l'Etablissement sur la Recherche, l'Enseignement, les Composantes. Il y a des recettes fléchées au départ, versées par l'Etat sur des opérations immobilières, par exemple. 22 opérations sont suivies très attentivement, mois par mois, car elles représentent plus d'1 million d'euros chacune. Ces opérations font partie des 400 opérations pluriannuelles qui sont désormais identifiées. Ceci donne un véritable levier d'action sur l'avenir, une visibilité sur l'ensemble de l'engagement de l'Université de Nantes sur une pluriannualité. Vu que ces projets n'émergeaient pas auparavant, le montant est conséquent : 150 millions d'euros dont 67 millions d'euros sur les projets immobiliers, avec le projet phare du Nouveau Tertre.

Le budget plus précisément regroupe la subvention pour charges de service public de 136 millions d'euros, les subventions de fonctionnement des collectivités, de l'ANR, de l'Etat, les autres ressources propres et les subventions d'investissement. Dans l'ensemble des investissements et des projets, il y a un effet CPER car l'Etablissement est dans une pleine année d'exercice de ce CPER. Sur la subvention pour charges de service public, il faut signaler une stagnation. Sur l'enveloppe fonctionnement, il y a une posture de reconduire l'enveloppe de l'an passé. A ce stade de l'année, **M.BARBU** rappelle que la notification de l'Etat n'est toujours pas connue, ce qui est un peu délicat

pour présenter le budget de l'année à venir. Il explique s'être basé donc sur une stagnation et espère que les nouvelles ne seront pas mauvaises de ce point de vue-là. Sur la masse salariale, il en est de même sauf quelques éléments qui font varier sensiblement le montant. En 2015, 420.000 euros étaient destinés aux 14 postes de l'UBL, l'Université de Nantes servant de boîte aux lettres. Cette année la masse salariale sera directement versée sur le budget de l'UBL et donc ne transitera pas sur les budgets de l'Université de Nantes, d'où, a priori une baisse du budget et en contrepartie une hausse liée à la constatation des 13 postes de l'an passé. L'un dans l'autre ceci entraîne une quasi-stagnation de la masse salariale. Il rappelle que la subvention pour charges de service public représente 80% du budget de l'Etablissement.

Dans ce budget, la capacité de l'Etablissement à s'ouvrir vers l'extérieur n'est pas figée et est toujours plus forte chaque année, avec une volonté très claire d'être partie prenante de l'écosystème de la région en développant les liens avec les entreprises et par la même, la capacité à développer la formation tout au long de la vie et non pas simplement la formation initiale, et à mêler une offre de formation également en direction des entrepreneurs et des salariés. Sur les ressources provenant de la formation initiale, il n'y a pas grand-chose à en attendre puisqu'elles sont liées à l'augmentation des effectifs. Il rappelle que l'augmentation des effectifs se traduit par une augmentation des frais minime, alors qu'en réalité elle coûte beaucoup plus cher que les recettes attendues. Sur le reste, il est attendu une augmentation des ressources de formation continue, avec une ambition fortement marquée qui va de pair avec une poursuite de la réorganisation aussi de la formation continue sur tout l'Etablissement. Ceci passera par la consolidation de la Direction d'Appui à la Formation Continue et par l'élargissement du travail fait par cette Direction à tous les pôles de formation continue de l'Etablissement et une prise en compte des coûts réels, pour une tarification conforme à la valeur des formations dispensées par l'Etablissement. Parallèlement, il faut signaler la montée en compétences des 9 ingénieurs filières qui ont un rôle central dans ce dispositif. Une partie de leur mission est de mettre à jour l'ensemble des compétences dans l'Etablissement tant sur la Formation que sur la Recherche, dans des filières économiques, pour répondre aussi à cette organisation sur le territoire économique et servir d'interface entre l'Etablissement et le tissu économique. L'axe aussi important passe par la fluidification des relations avec Capacités, non pas qu'elles ne sont pas à l'heure actuelle fluides, mais il faut continuer la fluidification pour bien traduire dans les actes, que Capacités est la filiale de l'Université de Nantes, qui sert à aborder les entreprises et à valoriser les ressources tant humaines que matérielles. On constate une ambition toujours aussi forte de faire partie de l'environnement économique.

Le reste du budget est à l'image de ce qui a été rappelé, c'est-à-dire un budget fortement marqué par ces premières années de CPER, avec une grande partie des ressources propres attirées par la Recherche, puisqu'elle a cette capacité à attirer des financements propres, régionaux, nationaux sur appels d'offre. On le voit ici, ceci est prégnant, avec 54% cette année des ressources propres de l'Etablissement, ce qui montre aussi le formidable développement de la Recherche. Il faut signaler dans le patrimoine, un montant important coloré cette année par la vente du terrain de la Lombarderie pour 1.3 millions d'euros. Les ressources propres d'investissement de la même façon avec un montant important cette année qui a doublé par rapport à l'année précédente, fortement marqué par le CPER et par le projet très ambitieux du Nouveau Tertre. Il y a aussi la réhabilitation du bâtiment LPGN de planétologie pour 6 millions d'euros, le quartier de la Création avec 1.2 millions d'euros et dans une moindre mesure les autres projets dont la restructuration du campus Lombarderie.

Sur les dépenses, il y a là encore des dépenses assez fortes en investissement, toujours pour la même raison du CPER et en fonctionnement, où la masse salariale est toujours en progression sur deux plans, la masse salariale Etat et la masse salariale ressources propres. Cette dernière est importante aussi car elle traduit le développement des projets et les nouveaux projets de Recherche. **M.BARBU** rappelle le déficit dû au mauvais calibrage de l'enveloppe masse salariale Etat à l'origine du passage aux RCE, de 3.7 millions d'euros, en légère réduction mais qui pèse toujours aussi lourd dans les budgets successifs de l'Université de Nantes.

La masse salariale compte pour 85% des dépenses de fonctionnement ce qui est extrêmement fort et rigide. Cette rigidité entraîne le fait que les leviers d'action sont réduits sur le reste du fonctionnement. Le nombre d'emplois occupés est quasiment stable cette année mais la masse salariale poursuit sa croissance sous l'effet globalement du GVT qui est, il le rappelle, très peu couvert par l'Etat. La masse salariale Etat progresse de 1.2 million d'euros, sous l'effet de 1.4 million d'euros de GVT et des effets de bord quantitatifs entre les postes Etat enseignants et les postes BIATSS. Cette augmentation est relativement raisonnable et bien maîtrisée. Le budget de l'enseignement poursuit sa croissance, parce que les flux d'étudiants sont en augmentation chaque année. Il a été donné par l'Etat, une injonction un peu contradictoire de consommer les mêmes budgets alors même

que le dynamisme démographique de la région est reconnue et que les éléments chiffrés montrent bien une croissance en termes de démographie étudiante et d'attractivité de l'Université de Nantes.

L'année 2016 est une année de transition avant la construction de la nouvelle carte de formation qui devra tenir compte de cet impératif d'équilibre budgétaire, puisque la formation représente une grande partie de la masse salariale et des heures d'enseignement.

Sur les dépenses de fonctionnement deux choses sont à noter. Pour rappel avec la GBCP, il y a désormais des termes qui montrent l'autorisation d'engagement qui sont les contrats signés au cours de l'année et qui engagent l'établissement sur plusieurs années. Le véritable changement est que tout ce qui est en pluriannuel est désormais enregistré, alors qu'avant, il n'y avait aucune visibilité sur plusieurs années. Il prend l'exemple des marchés de nettoyage qui sont des contrats signés sur 3 années. Sur ces contrats, il n'y aura qu'un tiers consommé dans l'année 2016 mais les autorisations d'engagement montrent bien que l'engagement avec telle entreprise est sur les 3 années à venir. Sur les crédits de fonctionnement, il y a un élément à signaler avec une relative baisse par rapport au budget initial des autres années et une volonté pour mieux maîtriser le budget, d'enregistrer ces crédits à hauteur et en conformité avec ce qui est réellement dépensé chaque année. Chaque année on pointe du doigt une tendance qu'ont les Composantes et les Laboratoires de rehausser un peu leurs intentions de dépenses, souvent par peur de manquer. Cette année encore, ce déclaratif des dépenses à venir était de 46.8 millions d'euros. Le parti pris est de ne retenir que 95% de ce montant-là. Ce n'est pas une retenue ou une limitation de la dépense, mais simplement une prévision plus fiable. En 2014, la dépense réelle était de 41.7 millions d'euros. On voit dans les dépenses, la prégnance de la Recherche.

Pour conclure, **M.BARBU** estime que 2016 sera l'année phare dans l'organisation des services, dédiée à la prévision budgétaire et au suivi des dépenses. L'an passé était l'année de déploiement du service facturier unique qui accompagnait plus largement l'évolution de la fonction finance, c'est-à-dire une réorganisation complète du processus de dépense et une professionnalisation du contrôle financier avec une spécialisation des personnes dans la Recherche et sur les activités d'enseignement, Il y a eu aussi une professionnalisation des services financiers, plus réduits en nombre au sein des pôles, avec 8 nouveaux services financiers de proximité maintenant. La préparation de cette réforme GBCP a débuté avant septembre. L'année 2016 permettra de consolider tous ces acquis et de prendre pleinement appui sur l'ensemble de ces changements de pratique au sein des Composantes ou en central mais aussi sur cette nouvelle visibilité des budgets que donne cette réforme GBCP. Dans ce cadre-là, il tient à remercier les personnels et à signaler le travail énorme et la pression qui a été mise sur les personnels dans l'ensemble des pôles financiers. Il salue les efforts de chacun, qui a vu son métier évoluer, tout comme sa tâche au quotidien. Cette réforme a demandé beaucoup d'efforts et a été parfaitement menée au sein de l'Etablissement.

M.BARBU rappelle que le budget 2016 est contraint par cette partie fixe de la dotation de l'Etat qui ne progresse pas, par une progression modérée des ressources propres qui montre à la fois l'ambition de l'Université et qui tient compte de l'environnement qui n'est pas complètement favorable aussi pour les ressources propres venant de l'extérieur. Il faut souligner aussi une ressource exceptionnelle liée à la vente du terrain de Lombarderie qui renforce le résultat. Du côté dépense, il y a encore un examen attentif des dépenses pour maîtriser la masse salariale qui malgré cette maîtrise, progresse encore. L'offre de formation doit aussi être maîtrisée car elle appelle plus de dépense au vu du dynamisme de l'Etablissement qui reçoit plus d'étudiants. Les dépenses de fonctionnement sont sous contrainte mais volontairement pour afficher un résultat qui sera sans doute plus en adéquation avec le résultat final, avec un décalage moindre entre le budget initial et le budget final. La capacité d'autofinancement devrait être de 5.5 millions d'euros, ce qui est inférieur à ce qui est souhaité. Il rappelle que la capacité d'autofinancement qui porte l'ensemble du renouvellement des investissements et l'ambition des schémas de développement est de 8 millions d'euros. Il souhaite maintenir la vigilance tout en restant optimiste pour cette année et l'investissement à venir.

LE PRESIDENT remercie pour cette présentation toujours claire. C'est un exercice très particulier cette année avec les changements qui ont été exposés. Il invite chaque administrateur à faire part de son explication de vote.

M.BARBU souligne qu'il y a une présentation sur le Prodoc, très détaillée, car elle explique des termes et des éléments de la GBCP avec des graphiques qui montrent les changements.

M.RUAULT remercie pour cette présentation et tous les documents très détaillés reçus bien en amont, qui n'étaient pas évidents à appréhender. Malgré tout, l'impression qu'il en a, est qu'une fois de plus, le gouvernement se moque des Universités, la priorité jeunesse n'est qu'en fait qu'une

illusion. On s'interroge sur comment assurer dans les autres établissements une formation de qualité aux étudiants dans un contexte comme celui-ci. On constate une fois encore que la dotation ne cesse de diminuer et n'augmente pas autant que la dépense. Ceci oblige à faire face à une situation économique critique. Pour revenir à l'échelle de l'Université de Nantes, on note que pour maintenir une capacité d'autofinancement insuffisante et un fonds de roulement inférieur à la limite, on est obligé de supprimer 9 ETPT d'enseignant. Il se dit inquiet sur la pérennité des formations et leur qualité. Par ailleurs, il émet une réserve sur l'augmentation du fonds de roulement qui provient d'une hypothétique non consommation totale des dotations aux Composantes de 5%, ce qui représente quand même 1.4 millions d'euros. Que se passera-t-il si les Composantes utilisent 100% de leur dotation, les budgets en seront-ils diminués chaque année ? Il constate que les efforts quotidiens entrepris par l'Université aboutissent à une réelle augmentation des ressources propres et une diminution des dépenses quotidiennes de l'Etablissement. Interasso se réjouit de voir que le budget alloué à la vie étudiante augmente, malgré ce contexte, notamment sur l'action santé des étudiants sur laquelle il se dit très vigilant. Pour terminer, il constate que la ligne budgétaire qui est suivie aux côtés du **PRESIDENT** depuis maintenant 4 ans, porte ses fruits, que la proposition de budget présentée est difficile mais sincère et qu'elle va dans le bon sens. Il rappelle qu'Interasso partage avec le **PRESIDENT** une vision commune de ce que doit être l'Université. C'est pourquoi malgré ce contexte, Interasso accordera encore une fois cette année, sa confiance dans ce budget. **M.BARBU** tient à souligner qu'il n'y a pas de suppression de poste enseignant ou enseignant-chercheur cette année. Il y a simplement des mouvements conjoncturels. L'Université de Nantes est un très grand établissement avec des mouvements de sorties et d'entrées des personnels avec des arbitrages qui ont lieu en juillet. Ces postes ne sont pas gelés, ils sont pourvus par des contractuels dans la plupart des cas mais aucune volonté de geler les postes. En parallèle, l'élément marquant est la hausse des postes BIATSS sur plusieurs années, pour porter aussi la restructuration de l'ensemble des services, nécessaires lorsque tous les services doivent être professionnalisés. **M.BARBU** revient aussi sur la notion de fonctionnement réduit. Selon lui le risque est tout à fait mesuré. Il n'y a encore une fois, aucune réduction de budget. Il s'agit simplement d'une mise en adéquation depuis plusieurs années. Le Rectorat pointe du doigt ce décalage entre la prévision initiale qui est toujours de l'ordre de 45 millions d'euros, et le final qui montre une consommation réelle autour de 41 à 42 millions d'euros relativement stable.

MME CARON estime que certes la subvention pour service public baisse mais dans un contexte qu'elle ne retrouve pas dans les diapositives de la présentation et qui est de dire l'austérité doit être installée avec une baisse des dépenses publiques. Selon son analyse, l'austérité a pour objectif de renforcer plutôt l'aspect entreprise que l'aspect salarié. Ce qui fait que par exemple, on ne peut pas évacuer l'idée que les entreprises des Pays de la Loire reçoivent une partie importante du Crédit Impôt Recherche, ce qui prouve que de l'argent, il y en a alors même qu'il n'y a pas d'argent pour financer l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Sachant que les entreprises des Pays de la Loire font très peu de Recherche et de Développement, elles touchent cependant un niveau de Crédit Impôt Recherche qui doit être dans les premiers de la liste dans les Régions. Elle pense qu'il y a des choix politiques qui font que l'on trouve de l'argent pour certaines choses et pas pour d'autres. Selon elle, revendiquer que l'Etat finance l'Université et la Recherche publique, est un point très important qu'il ne faut pas lâcher. Sur l'emploi, on parle de maîtrise des dépenses sur la masse salariale des titulaires mais par contre il y a un volant de contractuels qui est non négligeable, et c'est cela la marge de manœuvre dans les contrats. Il y a un point qu'elle souhaiterait soulever concernant les contractuels LRU, notamment dans les dépenses de CPOM. Il y a à peu près 20% des dépenses de CPOM des Composantes qui sont destinés au recrutement d'ATER et CDD LRU. Elle souhaite avoir des précisions sur ce sujet. La part des contractuels ne baisse toujours pas même si elle reconnaît qu'il y a un effort de l'Université vis-à-vis de la « CDIisation » par exemple. Par contre, le volant précarité subsiste, essentiellement sur les ressources propres. On veut développer les ressources propres mais elles sont essentiellement issues de l'argent public. Elle estime qu'on voyait mieux avant la part des financements des collectivités territoriales, et ceci la perturbe un peu sur la présentation du budget par rapport aux autres années. Sur le volet Recherche, elle rappelle que la CGT est souvent intervenue sur le fait que la loi Fioraso et la politique de Recherche du gouvernement depuis les années 90, est d'orienter la Recherche publique et in fine, l'Enseignement Supérieur, sur la valorisation et le transfert. On aboutit à la dernière étape qui est de faire une dizaine de grandes universités pluridisciplinaires et une dizaine d'universités plus technologiques, sur le territoire. Ceci fait qu'on priorise et on mène une politique de site qui est centrée sur les grandes priorités des collectivités territoriales en terme économique. Elle remarque dans le document « Projet Annuel de Performance », quatre grandes priorités pour l'Etablissement : santé, matériaux, numérique et mer. Ceci pose un certain nombre de questions. On parle d'interdisciplinarité qui pourrait faire revenir dans ces quatre grandes priorités, un certain nombre de disciplines. Cependant il subsiste des

l'HCERES présenté en Conseil d'Administration. Sur le développement de la Recherche, il y a un appel à projet interdisciplinaires que l'Université de Nantes soutient et finance, un soutien aux RFI en place. Sur le développement de nouvelles thématiques, il rappelle que le Conseil d'Administration a voté un certain nombre de mécanismes de prélèvements dont une partie permet de ressourcer la Recherche et de développer de nouvelles thématiques.

M. POUZAINT souhaite rappeler au vu du budget de l'Université, l'importance de l'Etablissement pour l'environnement socio-économique. Avec 340 millions d'euros de budget, on voit bien que c'est un levier formidable pour le territoire en termes d'évolution, de dynamisme et de progression. Faire un budget avec les contraintes qui sont imposées par les autorités de tutelle, Ministère et Rectorat, n'est pas un exercice facile. Il faut rappeler que lorsque les autorités de tutelle imposent des contraintes, elles devraient aussi respecter les leurs. L'exercice est réussi en terme technique. Derrière, il y a des équipes qui sont à la manœuvre pour pouvoir réaliser cet exercice en temps et en heure et dans les règles qui sont imposées. Ceci doit être souligné. Les finances ce n'est cependant pas qu'un exercice technique. C'est aussi la traduction d'un fonctionnement de l'Etablissement avec des impacts sur les personnels et les étudiants, et pas simplement des chiffres équilibrés dans des colonnes. C'est la traduction d'une multitude d'actions au jour le jour, avec des conséquences très concrètes sur la vie des étudiants et des personnels. Un budget contraint représente forcément des contraintes vers les personnels et sur le fonctionnement des études. Le Ministère nous impose de raisonner en termes techniques. Le budget de l'Etablissement est contraint. 85% des recettes viennent d'un seul et même endroit. 2000 étudiants en plus par an, depuis deux années et ceci va continuer. Les ressources d'Etat stagnent, les ressources sur contrats nécessitent plus d'énergie pour récupérer plus de ressources, ce qui fait que l'on tourne en rond. Les ressources propres directes comme celles liées à la formation continue, sont intéressantes. Cela étant dit, il faut absolument aller vers le calcul du coût complet des formations continues et toutes les Composantes, Santé comprise, doivent accepter la règle qui s'applique dans d'autres universités. Il suffit d'aller dans les établissements de Toulouse où est appliqué le coût complet des formations. Il faut pour cela mettre en place l'ingénierie au niveau de l'Université et il faut le dispatcher dans l'ensemble des Composantes pour espérer arriver aux 7% supplémentaires de ressources propres qui sont budgétées. Il souhaite savoir quand et comment le calcul coût complet sera mis en place. Ensuite, il revient sur le CPER. Il estime qu'à la veille du deuxième tour des élections régionales, même si le CPER ne dépend pas que de la Région, il va falloir entamer la discussion avec l'exécutif en charge des responsabilités, pour pouvoir débloquer ce CPER qui est trop lent et qui n'est pas au niveau des exigences et du potentiel de l'Université de Nantes. Même si le budget est consolidé, il y a un budget des Composantes qui a été préparé et qui a permis de consolider le budget général. Même si cela n'est pas exigé dans les documents de ce budget, il souhaite avoir le budget prévisionnel Composantes par Composantes. Ceci fait partie des règles de bonne gestion. Enfin, sur l'exécution d'un budget, l'autorisation des 95% évoquée par **M. BARBU** est selon lui un artifice de présentation. Si l'on veut accélérer ou réduire le rythme des dépenses, il suffit de ne pas mettre d'argent sur les comptes, et là les Composantes ne peuvent pas dépenser. Au niveau de chaque Composante, le Responsable Financier peut aussi faire la même chose. Il a constaté cette année dans sa Composante, que cela fonctionnait comme cela. Cela signifie qu'il y a des règles de gestion auxquelles les acteurs se sont adaptés. La France est selon lui un tas de solutions, c'est-à-dire qu'il y a un dynamisme avec des acteurs surtout dans notre Région, avec une population jeune dans tous les domaines et où il y a un potentiel phénoménal. Il faut simplement se mettre au service de tous ces acteurs, en travaillant en réseau, en développant le numérique afin d'aller de l'avant. Il faut créer des emplois et l'Université doit être la solution et non le problème. En conclusion, il souligne qu'il votera contre le budget, non pas parce qu'il s'y oppose mais car c'est le seul moyen qui permet de pointer la responsabilité des politiques. Sur les coûts complets de la formation continue, **M. BARBU** souligne que le travail technique est en cours, avec la mise en place par **M. BIAIS** d'une commission de travail. La question n'est cependant pas technique, et le projet sur la formation continue est selon lui plus large que cela. Il s'agit de mettre tout le monde autour de la table pour présenter des tarifs de formation continue à la hauteur de ce qu'ils représentent, avec des enseignants-chercheurs adossés à la Recherche, qui dispensent une véritable formation de qualité. Tout le monde doit avoir une politique cohérente de formation continue et la même au sein de l'Etablissement. S'agissant des budgets des Composantes, **M. BARBU** ne voit pas d'opposition. Il explique simplement qu'au Conseil d'Administration, le budget voté est un budget d'ensemble et non fléché. C'est la règle. Il pense qu'en document annexe, on pourrait présenter un budget des Composantes, même si ce n'est pas facile car les budgets sont complexes et pas seulement des budgets de fonctionnement. Il s'accorde avec les propos de **M. POUZAINT** notamment sur le fait que les 95% sont un artifice de présentation. L'objectif n'est en aucun cas de limiter la consommation de crédits. C'est un objectif de présentation du budget. Comme l'équipe ne réussissait pas sur ce plan à encadrer assez fortement le déclaratif des

questionnements sur les ressources à la fois de l'Université, à la fois des EPST, dont on ne parle pas beaucoup d'ailleurs dans le « Projet Annuel de Performance ». Comment favoriser l'émergence de nouvelles thématiques, avec quels moyens et sur quelle base scientifique ? Pour faire émerger de nouvelles thématiques, il faut qu'il y ait un fond de sciences qui soit pérennisé et constant, avec une veille scientifique. Les collectivités territoriales vont avoir beaucoup de mal à financer et maintenir leurs efforts sur la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Elle coïncide avec la priorité du PIA. **LE PRESIDENT** souhaite que l'intervention soit plus brève afin que chacun puisse s'exprimer. Il rappelle que la Commission Permanente du Conseil d'Administration a eu lieu et que des questions ont déjà été soulevées. **MME CARON** souligne qu'au vu de la quantité de documents fournis, son analyse ne peut être que longue. Elle souhaite savoir comment vont se restructurer les écoles doctorales dans le cadre de la ComUE, étant donné qu'il est dit que la formation sera adossée à la Recherche, donc aux Laboratoires. Les projets IDEX et I-Site vont orienter les priorités de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sur l'Université de Nantes. **MME OBLE** s'est attachée elle aussi à l'analyse du « Projet Annuel de Performance » 2016. Il y a des aspects très positifs comme le volet étudiant, l'orientation, le suivi et l'insertion qui passera par l'accompagnement du projet professionnel ou encore le développement des stages. Elle est d'accord avec l'idée que l'Université doit être associée à la définition des politiques publiques qui la concernent. Sur l'offre de formation, les choses sont plus problématiques. Il y est suggéré de rationaliser et maîtriser l'offre de formation. Il n'empêche qu'une grande université est une université pluridisciplinaire et qui offre un large panel de formations, pour permettre aux jeunes d'intégrer l'Enseignement Supérieur sur les choix de filières qu'ils auront fait. Il est question de formation mutualisée sur le territoire de la ComUE, et dans ce cadre elle souhaite savoir comment cela va se passer, car si l'on ferme un master sur Nantes, et qu'on ne le conserve que sur Rennes, les enseignants-chercheurs ou même les étudiants seront amenés à se déplacer. Sur l'offre de formation rationalisée, elle soulève le problème sur le dynamisme du territoire. Elle dit ne pas avoir une grande visibilité du marché de l'emploi à plus ou moins long terme dans les cinq à dix ans. Les rapports sur le sujet sont assez flous, avec certains qui parlent de millions de suppressions d'emplois, d'autres qui pensent que 75% des métiers de demain sont inconnus aujourd'hui. Par contre, les rapports, notamment le rapport de l'OCDE, sont unanimes pour dire qu'il faudra plus de diplômés dans différents secteurs aussi bien scientifiques, pour permettre le maintien de l'industrie ou la réindustrialisation, mais également en LLSHS. Elle trouve que la force de l'Université est bien d'être en capacité de délivrer des formations, où il y a un socle important de connaissances, pour permettre aux jeunes diplômés de s'adapter aux différents univers, qu'ils devront connaître et répondre aux différents besoins de l'Université. Réduire l'offre de formation lui semble aujourd'hui dangereux. Sur l'offre de formation modulaire, elle comprend très bien la logique, sur la formation continue notamment. **LE PRESIDENT** rappelle que les interventions doivent rester dans le cadre du budget 2016 et il souhaite connaître la position de **MME OBLE** sur ce dernier. Elle reprend son intervention en soulignant que c'est sûrement pour répondre aux exigences du CPF, et répondre ainsi aux 150h, nombre d'heures qui n'est pas assez élevé pour faire un master 1 par exemple. Elle trouve cependant que ceci n'est pas dans l'intérêt des salariés et encore moins des demandeurs d'emplois. Elle estime que dans le cadre d'un marché de l'emploi qui est totalement déséquilibré entre l'offre et la demande, le diplôme demeure l'un des critères objectifs exigés par les employeurs. L'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants la laisse perplexe. Elle confirme le taux d'insertion de 90,4% des diplômés de master en emploi stable dans les 30 mois, simplement elle nuance en signalant que la durée de chômage est de plus en plus longue. Plus d'un étudiant sur deux occupe un emploi qui ne correspond pas du tout à sa formation initiale et encore moins à son niveau de qualification en termes de rémunérations. Sur la Recherche, elle souligne encore une fois qu'il y a un gros problème d'insertion des docteurs sur la région, ce qui est un vrai gâchis aussi bien au niveau de l'investissement personnel des docteurs, du coût de la formation qu'au regard des compétences dont se privent les entreprises. **LE PRESIDENT** souligne que beaucoup de points ont été soulevés, qui dépassent, de son point de vue, le budget, même si tout est lié au budget. S'agissant des politiques de l'Etablissement, il souhaite mettre l'accent sur la déprécarisation et les efforts reconnus qui sont faits. **M. BERNOUSSI** revient sur la partie BIATSS, la mention « CDD – ATER » est un simple nom générique, et concerne ici essentiellement les ATER et les contractuels second degré. Il n'y a aucun contrat LRU dans cette ligne-là. Conformément au vote du Conseil d'Administration, tous les contrats LRU passent devant cette instance. Le dernier recruté était pour l'IEMN-IAE, validé par le Conseil d'Administration d'octobre dernier. Sur la présence des financements des collectivités territoriales, **M. BARBU** souligne que ceci est moins visible ici car c'est un budget consolidé qui est présenté ; c'est beaucoup plus visible dans les annexes 9 et 10. Ce n'est jamais présenté à ce stade, mais plus généralement lors de la présentation des comptes de l'année, où il y a un vrai détail. Il précise qu'il est difficile de les indiquer en particulier les contrats de site 2016 qui ne sont pour le moment pas encore négociés. Sur la Recherche les quatre axes forts sont issus du Rapport d'Auto évaluation de

Composantes, il y a eu un parti pris de dire, on va bloquer à 95% car l'on sait que ce n'est pas ce qui est dépensé année après année. C'est un affichage, mais pas une limitation. Sur le CPER, **LE PRESIDENT** rappelle qu'il est scandaleux, et qu'il représentait un tiers du précédent. Il souligne qu'il sera particulièrement vigilant sur l'exécution du contrat tel qu'il a été signé. Il dit avoir des inquiétudes quant au respect de la signature de l'Etat en la matière. Il reprend la conclusion de **M. POUZAIN** avec laquelle il est tout à fait d'accord. Il y a des atouts et des forces et l'Université est en prise avec l'ensemble du territoire et indispensable à son développement. Ce jeu collectif est selon lui plus fort qu'ailleurs.

MME JOLLIET remercie **M. BARBU** pour sa présentation toujours limpide. Elle soutient ce budget pour plusieurs raisons. L'Etablissement est dans un climat contraint et en Santé aussi, pour répondre à **M. POUZAIN**, il y a plus d'étudiants, avec une dotation qui a plutôt tendance à diminuer. Il n'y a pas selon elle de mieux lotis ou de moins bien lotis. Il faut se mettre dans une position où l'on doit avancer. Elle se dit résolument objective et elle estime qu'on ne peut gagner qu'en étant dans une dynamique de croissance et de développement. Le seul moyen de s'en sortir n'est pas d'attendre une hypothétique rallonge supplémentaire de l'Etat mais d'arriver à générer des ressources propres et créer des partenariats, en avançant en Recherche et en développant des innovations. C'est sur ces projets là que l'Etablissement arrivera à se différencier et à se distinguer.

MME ISHOW remercie également pour cette présentation qui met en lumière de grandes avancées qui ont été réalisées au niveau de l'Université. Elle soutient le budget présenté. Il est évident que depuis les cinq dernières années où elle est ici, elle a pu observer tous les développements qui ont pu avoir lieu, notamment en ce qui concerne la possibilité de pouvoir financer des projets de Recherche, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Tout récemment, il y a eu aussi des soutiens à des projets d'innovation pédagogique. Il y a aussi toute cette ouverture au niveau des filières de valorisation qui permet d'ancrer l'Université vis-à-vis des entreprises. Il y a des réorganisations de certains services, comme par exemple, pour l'Imprimerie Centrale où il y avait eu de nombreux débats qui ont forcément mis en porte à faux le fait de garder toutes les infrastructures. Clairement, elle a eu un retour extrêmement positif. Cela peut générer des mécontents, mais il y a une satisfaction générale grâce, notamment à une modernisation des équipements. Il est clair qu'il y a des choix à faire, qui ne vont pas toujours dans le sens de tout un chacun, mais il ne faut pas oublier, et elle trouve qu'on n'en parle pas assez, que certes l'Université s'ancre dans son territoire national, mais aussi à l'international. L'internationalisation nécessite forcément des liens très forts au niveau de la Recherche et de la Formation. C'est aussi un moyen pour obtenir de l'argent, des financements et permettre des collaborations. Il y a une compétition très féroce et donc une responsabilité à avoir au niveau de tous, non seulement du personnel administratif mais aussi des enseignants et des étudiants, qui n'ont pas le droit de considérer l'Université comme un lieu, où ils peuvent venir sans avoir de projet professionnel, car ceci coûte aussi. Il faut un discours de responsabilisation à avoir auprès de tous.

M. GUEVEL remercie à son tour pour la présentation toujours très claire et de ce fait très intéressante. Il soutiendra ce budget cette année encore, car la politique menée par **LE PRESIDENT** et son équipe depuis quatre ans est selon lui la bonne, même si certains aspects de détails méritent d'être discutés. Cette politique est responsable et courageuse, vis-à-vis notamment des ressources qui sont allouées par l'Etat. En effet, le problème majeur mais qui a été largement relevé, c'est que l'Etat ne s'engage pas à hauteur de ses responsabilités. Il doit assumer les conséquences notamment démographiques qui impactent les établissements, sans parler d'assumer la masse salariale Etat. Il s'agit d'une séquence politique régionale qui est très importante et on va être très vite dans une séquence politique nationale, sans parler des échéances politiques de l'Université de Nantes, très prochainement. Il pense que dans ce contexte là il faut que l'on détermine clairement les actions, que l'on pourra mener ensemble, pour imposer à l'Etat d'assumer pleinement ses responsabilités. Il partage complètement l'avis de **MME JOLLIET**, lorsqu'elle dit que finalement on peut reprocher à l'Etat cette posture, mais la Nation va mal financièrement. Des marges de manœuvre, peut être que l'Etat pourrait en dégager, mais elles ne seront pas à terme suffisantes, et donc il faut véritablement travailler pour arriver à développer des ressources propres complémentaires, en s'appuyant sur la valorisation des compétences et des richesses que l'Etablissement est capable de produire. Il tient à souligner un point important : il perçoit aujourd'hui la dimension à la fois politique et stratégique et de mise en responsabilité qu'ont les CPOM. Il trouve que ceci a un effet sur une bonne gestion et une gestion responsable des Composantes, puisque finalement ils permettent de financer des projets que les Composantes portent. Toutes ces dépenses doivent être justifiées et argumentées sur un plan stratégique. Il souligne que c'est un instrument très intéressant.

MME SAMI est d'accord sur le principe que la formation continue génère des ressources, à deux conditions. Tout d'abord, la formation continue doit vraiment jouer son rôle et pas seulement être des mots. Les DU à 5€ de l'heure doivent être vraiment évalués comme il se doit et elle tient d'ailleurs à saluer le fait qu'il y ait un travail en cours, car cela fait maintenant 4 ans que la question se pose. Le deuxième point c'est que la formation continue soit vraiment de la formation continue et que les reprises d'étude, que certains étudiants qui n'ont pas les moyens et autres ne soient pas pris comme étudiants de formation continue, alors qu'en fait ils sont inscrits en Licence 1. Elle souhaite faire une remarque à propos de la Commission Permanente du Conseil d'Administration et sur le fait que **MME CARON** a peut-être été un peu longue dans son intervention mais le sujet est important. Il y a une représentation à la Commission Permanente du Conseil d'Administration, mais pour que la représentation puisse jouer son rôle, et ce n'est pas une critique vis-à-vis des services, et pour qu'il y ait concertation, il faut que les documents soient déposés en avance. Les documents ont été déposés la veille de la Commission Permanente du Conseil d'Administration en fin de matinée. Ceci ne lui a pas laissé le temps de voir les documents et de se concerter avec ses colistiers. L'Etat ne joue pas son rôle au niveau des budgets qu'il devrait donner aux universités en général, et à celle de Nantes en particulier. L'Etat fait des choix politiques qui sont les siens. Il y a aussi des choix opérés par l'Université qui sont politiques et que l'on peut aussi remettre en question. On lui dit que le budget n'est pas suffisant sauf que les choix qui sont faits et c'est une remarque qu'elle a faite à la Commission Permanente du Conseil d'Administration, c'est que la formation ne peut pas toujours être la seule variable d'ajustement. Il y a d'autres choix qui pourraient être faits, sans en citer pour ne pas revenir sur des choses qu'elle a déjà dites. Elle pense que malgré tout, le budget ce n'est pas seulement des chiffres, mais aussi des choix politiques qui sont faits. Elle a une question relative à la page 31 du support de présentation, et à la ligne pilotage de 3.6 millions d'euros. **M.BARBU** souligne qu'il s'agit des budgets accordés aux services centraux. C'est très large et divers, car il y a aussi les services communs. **MME SAMI** souligne que depuis trois ans, on estime qu'il s'agit d'une année charnière. 2016 est encore une année charnière. On entend souvent aussi que la masse salariale augmente. Sauf que dans la masse salariale il y a beaucoup de choses, et pas seulement les salaires. Elle souhaiterait que soit séparée de façon précise, la masse salariale, car il s'agit d'une bulle dans laquelle on met beaucoup d'éléments. Elle souhaite enfin savoir dans quelle partie du budget sont mises les dépenses liées aux études faites notamment pour l>IDEX ou pour les I-Site par des cabinets extérieurs, et le montant. **M.BARBU** précise que la masse salariale intègre uniquement de la masse salariale. Sur les études, cela dépend car pour les études tendant sur la Recherche, elles se trouvent dans le budget Recherche, et d'autres peuvent avoir des financements Région ou Nantes Métropole, et dans ces cas-là, elles se retrouvent justement dans le budget pilotage.

M.GIRAUDET tient à souligner la qualité de la présentation qui n'était pas un exercice simple avec le passage au mode GBCP. Pour un grand nombre d'administrateurs, la GBCP est une nouvelle méthode qui peut présenter une certaine forme d'opacité. Il rejoint les propos de **M.RUAULT**, et la priorité jeunesse des grands discours. Aujourd'hui il estime que l'on en est très loin. Quand il voit le budget alloué par l'Etat pour l'Université, il estime qu'il est en baisse, car il s'agit de donner la même chose que l'an passé alors même qu'il y a une inflation et des dépenses supplémentaires avec un GVT qui augmente. Il y a deux ans, il y avait eu 76 gels de poste et aujourd'hui il n'y a pas de création non plus. Il y a aussi de grandes préoccupations sur le fonds de roulement. Au-delà de cela, ce vote budgétaire est extrêmement politique et il avoue qu'heureusement au milieu de ce budget, il y a ce fameux CPER sur lequel **LE PRESIDENT** a bien tenté de peser de tout son poids pour le rendre décent et il confirme que de nombreux débats ont eu lieu à la Région pour qu'il soit augmenté. Ceci étant, l'UNEF ne peut pas cautionner ce budget, car il voit très bien l'ambition qu'il peut y avoir au sein de l'Université de Nantes pour le rayonnement de l'Etablissement et essayer de le faire progresser. Il reconnaît que l'Etablissement a des ambitions qui ne sont pas à la hauteur de son budget et ceci est problématique. Il y a quelques années, il a été question de la fermeture d'une filière de Sciences de l'Education. Heureusement elle a été sauvegardée. Auparavant il y a eu Infocom, qui a été menacée. Aujourd'hui un grand nombre de capacités d'accueil sont mises en place dans un grand nombre de filières. Il y a des professeurs en Sciences qui sont actuellement en train d'évoquer des problématiques vis-à-vis de la Licence 1 et des travaux dirigés. Les conditions d'études se dégradent, mais aussi au niveau des personnels du fait notamment de l'augmentation du nombre d'étudiants. Il y a des prévisions pour 2025 au niveau de l'échelle régionale, de plus de 100.000 étudiants. On se retrouve avec des personnels de secrétariat qui ont à faire à 500 ou 600 étudiants. Au-delà du contenu des formations, et des heures qui sont supprimées, il manque cruellement au sein de l'Université, de personnels pour permettre une bonne gestion.

MME DAVID explique qu'elle a tenté de tout lire en une semaine, et qu'il est compliqué d'avoir un avis sur ces questions budgétaires. Elle a malgré tout essayé de par la mission d'administratrice

qui lui a été confiée lors de l'élection partielle d'octobre. Le graphique présenté en page 30 de la présentation a un sens qui lui a échappé, avec deux axes verticaux à échelle différente. **M.BARBU** explique qu'il démontre le fait que la situation est bien sous contrôle. Le plafond d'emploi est désormais supportable par la masse salariale. Mais cette masse salariale continue de progresser, ce qui est normal avec le GVT et l'augmentation naturelle des salaires fait qu'elle progresse malgré une stagnation de l'emploi dans l'Etablissement. La deuxième courbe en parallèle montre la dotation de l'Etat qui est toujours insuffisante, en euros constants et qui ne couvre toujours pas le déficit historique entre la dotation de l'Etat pour couvrir les salaires des fonctionnaires et la masse salariale correspondant au salaire des fonctionnaires. **MME DAVID** voit un pic d'emplois en 2011 qui n'est pas suivi par une augmentation si rapide que cela de la consommation de la masse salariale et c'est en cela qu'elle ne trouve pas le graphique limpide. Elle s'interroge sur les axes politiques prioritaires de ce budget car il y a une présentation comptable qui a été faite mais un budget n'est pas qu'un exercice technique. Elle estime que ce n'est pas sur la partie technique du budget qu'elle va voter, sauf en cas de doutes sérieux sur la sincérité de ce budget. Ici la question n'est pas là. Elle ne remet nullement en cause le travail des collègues des services financiers. Elle n'a aucun doute sur la qualité de leur travail. Le problème est que les priorités politiques sont, selon elle, noyées dans la masse de documents. Les documents permettent aussi de répondre à des questions. Dans la présentation ou dans les documents explicatifs donnés, elle ne retrouve pas ce qui est priorisé et ce qui est sacrifié. Il y a des surprises un peu partout. Il y a des choix qui existent mais qui ne se définissent pas comme tels. Elle prend l'exemple des choix concernant l'ESPE, qui ne sont mentionnés nulle part. Elle remarque que dans les arbitrages CPOM, il y a toutes les Composantes sauf l'ESPE. Elle trouve la réponse dans le Projet Annuel de Performance, où il y a une phrase qui laisse entendre, que l'ESPE pourrait partir à la ComUE. Elle estime que son sort est réglé. Il y a un gros travail à faire par les administrateurs à la lecture du budget pour remettre tout bout à bout. A lire les documents et à écouter la présentation faite, elle a l'impression que le problème repose sur le nombre d'étudiants. Elle se demande donc si l'établissement a une politique malthusianiste où il ne faudrait garder que les bons étudiants, ceux qui vont vite au diplômes et ceux qui y vont directement ou éventuellement les bons étudiants, c'est-à-dire ceux qui rapportent de l'argent. Les étudiants ordinaires en formation initiale coutent plus que ce qu'ils rapportent. Elle estime que cette vision interroge sa mission de service public d'enseignement et de recherche. Elle reprend l'intervention de l'UNEF : des emplois stables et un nombre d'étudiants qui augmentent conduisent à des conditions de travail et d'études qui se dégradent. Elle estime que l'Etablissement est au bout des gains de productivité, pour le travail des enseignants, des personnels BIATSS et des chercheurs. Le plafond d'emploi s'éloigne de plus en plus du nombre d'emplois effectifs, et ceci pose des problèmes quotidiens. Aujourd'hui, les collègues sont à bout. Elle estime qu'elle ne peut que voter contre ce budget, porté par les collègues qui aujourd'hui ne supportent plus la situation.

M.BROCHARD tient à remercier pour cette présentation très complète et très détaillée. Elle est instructive y compris dans la nouvelle forme GBCP, même s'il estime qu'il faudra pour les futurs administrateurs, une formation complète à la GBCP, de façon à mieux maîtriser tous les documents qui ont été fournis. Il regrette comme les autres années, que l'Etablissement ne connaisse pas la dotation définitive de la part de l'Etat et il espère que ce ne sera pas comme cette année, donnée en avril. Il dénonce, tout comme les administrateurs qui l'ont déjà dit précédemment, cette prévision de sous dotation de l'Etat et il explique même avoir du mal à comprendre que l'Etat ne récompense pas les établissements qui font des efforts dans leur gestion. L'Université de Nantes a fait beaucoup d'efforts ces quatre dernières années dans sa gestion. Il salue la politique de déprécarisation qui a été amorcée cette année et qui sera poursuivie l'an prochain, notamment avec la Charte de Gestion des Contractuels. Il est aussi inquiet de l'augmentation future du nombre d'étudiants, qui arrivera dans les années à venir et sur la façon dont elle sera absorbée, et la pression qui pourrait être mise sur les personnels BIATSS. Cependant, il trouve que ce budget est sérieux et sincère et comme il l'a fait les précédentes années, il soutient ce budget.

MME LESTIEN parle au nom des collectivités qu'elle représente ici et souhaite donner tout son soutien par rapport à ce budget, qui est présenté de manière très lisible. Il est le fruit de quatre années de travail et elle tient à remercier **LE PRESIDENT** et son équipe pour cette présentation. Elle fait remarquer que **LE PRESIDENT** a bien voulu parler de la mobilisation qui a eu lieu autour du CPER. Elle pense que ce n'est pas un hasard, depuis longtemps la Région, les collectivités, la CCI et l'Université ont créés une dynamique sur ce territoire, avec un jeu collectif qui se fait. Il a été démontré au moment du CPER, qu'on pouvait le faire bouger. C'est une véritable chance sur le territoire et elle pense qu'il faut le rappeler. Elle explique avoir l'occasion de se promener en France, par rapport aux sujets universitaires et elle voit bien que ceci n'existe pas partout, et il faut le relever. Etre en responsabilité, c'est faire des choix du côté de l'Etat mais aussi des choix de la place où l'on est. Elle

pense que ce que **LE PRESIDENT** et son équipe ont mis en place en travaillant autour d'un projet d'établissement, va permettre de faire des choix, et essayer de rapporter des ressources propres qui existent sur le territoire. Elle tient à remercier l'Etablissement car elle estime que c'est en ce sens qu'il faut aller. On ne peut pas toujours attendre des autres. Dans un contexte contraint pour l'Etat, pour les collectivités, et pour les universités, il faut trouver des ressources propres et les faire fructifier.

M.ROUX souhaite faire un focus sur les tarifs de formation continue, avec deux cas qui semblent problématiques : des enseignants de l'Education Nationale et des personnes inscrites à Polemplei à qui sont demandés des frais d'inscription très élevés. On constate alors un effet dissuasif, car un certain nombre de personnes qui se trouvaient en situation d'intégrer l'Université pour suivre le cursus, y renonce à cause des coûts. Ceci implique la question de la mission de formation continue. Ceci aura aussi un effet sur ce qui est présenté comme susceptible d'engendrer des ressources propres, car avec un effet dissuasif, les gens ne s'inscriront pas. Le Rectorat avait évoqué un accord avec l'Université. **M.BERNOUSSI** estime que la question sort du cadre du budget. Pour les collègues enseignants du second degré, qui s'inscrivent à l'Université, il y a beaucoup de discussions avec le Rectorat. Dans la mesure où le Rectorat considère que ce sont des salariés, ils bénéficient d'un congé formation et de ce fait ils ont un salaire de 85%. Ainsi ce sont bien des salariés qui s'inscrivent dans une formation continue qui est financée. Il explique avoir trouvé un compromis pour appliquer les tarifs mais en même temps, il souligne qu'on ne peut pas demander de calculer les coûts complets et de voter en parallèle la gratuité pour tous les personnels.

MME BUZONI-GATEL, en tant que Directrice d'un grand établissement partenaire de l'Université de Nantes et pour avoir récemment participé au même exercice pour son établissement, tient à souligner la transparence de l'exposé présenté. Etant confrontée aux mêmes difficultés que l'Université, elle rappelle la qualité du budget présenté ainsi que son équilibre et sa véracité. Elle soutient totalement le budget.

LE PRESIDENT informe de la réception la veille, d'un document du Rectorat dans lequel le Recteur, Chancelier des Universités souligne que pour « le projet de budget de l'Université présenté à l'équilibre, les indicateurs principaux conduisent à estimer que l'Etablissement devrait connaître une exécution 2016 satisfaisante ». Le Recteur émet un avis favorable sur la présentation du budget initial de l'Université de Nantes.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 8 voix contre, les autorisations budgétaires suivantes :

- **3 173 ETPT sous plafond et 430 ETPT hors plafond**
- **Autorisations d'engagement dont :**
 - **240 717 915 € personnel**
 - **45 379 126 € fonctionnement**
 - **21 348 703 € investissement**
- **Crédits de paiement**
 - **240 717 915 € personnel**
 - **43 827 126 € fonctionnement**
 - **25 614 409 € investissement**
- **8 327 628 € de solde budgétaire**

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 8 voix contre, les prévisions budgétaires suivantes :

- **3 582 000 € de variation de trésorerie**
- **2 620 914 € de résultat patrimonial**
- **5 558 100 € de capacité d'autofinancement**
- **1 327 628 € de variation du fonds de roulement**

POINT 5 : APPROBATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT

M.BERNOUSSI rappelle que les taux et les barèmes d'indemnisation forfaitaire sont fixés par un arrêté ministériel qui date du 3 juillet 2006. Cependant cet arrêté prévoit, quand l'intérêt du service l'exige, un certain nombre de dérogations, sous réserve d'une délibération du Conseil d'Administration. Ces dérogations ont été accordées par le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes le 16 novembre 2012, pour une durée de trois ans. Elles arrivent donc à échéance. Ce qui est proposé

aujourd'hui est de les voter à nouveau avec quelques petites modifications pour les années 2016 et 2017.

S'agissant de l'indemnité de repas, le taux par dérogation est fixé forfaitairement à 15.25€, sauf lorsqu'il y a un restaurant administratif à proximité où le taux est alors réduite de 50%. Ceci est conforme à ce qui a été voté en 2012.

S'agissant de l'indemnité d'hébergement, il y a une modification mineure. Pour la Province, et sur présentation d'un justificatif de dépense, le forfait nuitée est de 60€, en allant jusqu'à 100€ si les circonstances le justifient. Pour Paris, il y a une modification et on prévoit la possibilité d'aller jusqu'à 100€ sur présentation de justificatifs. Pour les personnalités scientifiques, les experts français ou étrangers qui sont invités à l'Université de Nantes, il y a un plafond sur justificatifs qui peut aller jusqu'à 150€. Enfin, pour les DOM-TOM, il y a des tarifs différents en fonction du logement.

MME SAMI prend l'exemple d'une personnalité scientifique extérieure à l'Etablissement qui va en mission avec un chercheur à Paris. Dans ce cas les montants pour les deux ne seront pas les mêmes. Elle trouve ceci anormal.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour 1 voix contre et 1 abstention, les modalités de prise en charge des frais de déplacement telles que présentées dans le tableau annexé à la délibération.

POINT 6 : APPROBATION D'UN DISPOSITIF INDEMNITAIRE POUR L'INVITATION DE COLLABORATEURS SCIENTIFIQUES EXERCANT A L'ETRANGER

M.BERNOUSSI rappelle le dispositif qui a trois objectifs principaux et qui entrent dans un cadre beaucoup plus général de simplification administrative mis en place à l'Université. Il s'agit désormais de donner une enveloppe et faciliter le traitement au niveau local, des Composantes et des Laboratoires. C'est un dispositif de confiance et de subsidiarité avec l'idée de donner une enveloppe d'emblée aux Composantes qui la gère. Ce n'est qu'a posteriori que les Composantes font un bilan de l'utilisation de cette enveloppe. Le dernier objectif du dispositif était l'élargissement. Il y avait des composantes historiques qui avaient des invités et d'autres non. Ce qui est proposé au Conseil d'Administration est de reconduire le même dispositif. On calcule une indemnité globale par jour de 130€ pour une durée maximale de 60 jours. La Composante va disposer de cette enveloppe qui l'utilisera au plus près localement.

M.KERBOURC'H prend l'exemple d'un chercheur invité qui donne des cours, et souhaite savoir si il est possible de les rémunérer par le biais de cette enveloppe. **M.LEVEQUE** explique qu'il faut simplement leur préparer un dossier de vacataire, car ils ont bien un emploi principal qui pourra être justifié.

MME SAMI rappelle que ce dispositif pour les visiteurs de moins de deux mois, a remplacé le dispositif invité. Au regard de la somme qui est payée à ces enseignants invités, sauf en cas de grade très élevé, ceci représente à peu près le salaire d'un Maître de Conférences, voir un Professeur de 2eme classe. Avec l'ancien dispositif enseignant invité, étaient intégrés dans leurs fonctions, des enseignements. Il faut se poser la question de la raison pour laquelle on est passé des postes d'enseignants invités à ces indemnités journalières. Certaines Composantes n'en bénéficiaient pas mais il y a aussi d'autres raisons, comme ne pas payer de frais et de charges.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 3 abstentions, la reconduction du dispositif « mission invitée », tel que présenté dans le tableau annexé à la délibération.

POINT 7 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)

M.BERNOUSSI rappelle que la politique menée depuis deux années au sein de l'Université de Nantes, consiste à revaloriser et reconnaître le travail des collègues BIATSS qui s'engagent d'avantage dans l'Etablissement. Au 1^{er} janvier 2015, elle concernait les catégories C, les catégories B et certaines catégories A, notamment les ASI et les BIB. Pour tout le reste, la position était de

maintenir le régime indemnitaire constant, en attendant la mise en place du nouveau régime (RIFSEEP). La revalorisation proposée concerne les agents de catégories A et B avec un taux de 5% ce qui aura un coût au niveau de l'Université de 75.000 €.

M.BROCHARD tient à saluer cette politique de revalorisation des primes pour cette année, même si elle n'est pas à la hauteur des taux interministériels. Il rappelle que depuis le début de son mandat, **LE PRÉSIDENT** a tenu son engagement de revaloriser chaque année les primes des personnels BIATSS. Cependant, il tient à préciser que lors de la prochaine revalorisation qui aura lieu l'an prochain, il faudra regarder à améliorer les catégories d'ingénieurs d'études et la catégorie B de la branche ITRF de façon à les amener au taux équivalent actuel des catégories A et B de la branche AENES.

M.GIRAUDET s'interroge sur la PPRS pour les ingénieurs d'études. Il remarque qu'un directeur touche 7040€ de prime et les autres touchent 4000€ environ, ceci l'interpelle car renvoie l'image que la personne qui a un rôle plus administratif dans un laboratoire a le double en prime de celui qui se consacre à la Recherche. Il rapporte l'augmentation par agent et par mois et constate qu'on doit être dans un montant de 16€ par mois. Ceci est en dessous de l'inflation. Il y a bien une forme de précarité. Il précise que dans de nombreuses universités françaises les primes sont largement supérieures. **M.BERNOUSSI** précise qu'il s'agit d'une revalorisation, et c'est un peu dommage d'employer des notions de précarité. **M.GIRAUDET** précise que les 16€ ne changeront pas le pouvoir d'achat de ces agents. **M.BERNOUSSI** l'entend bien mais ne peut accepter l'emploi du terme de précarisation. **MME LORET** revient sur la différence, et sur la prise en compte de la responsabilité d'un service, et explique que ce n'est pas lié au grade. La revalorisation ne couvre certes pas l'inflation, mais elle précise qu'il y a un autre dispositif qui le fait, il s'agit de la GIPA, qui elle garantit aux agents de ne pas perdre du fait de l'inflation. 5% traduit mensuellement par agent cela paraît peu mais elle précise que c'est un vrai effort pour l'Etablissement.

MME DRONNEAU salue cet effort constant d'essayer de revaloriser les primes, pour autant il n'y a toujours pas atteint des objectifs. Elle regrette que l'Université n'ait pas les moyens d'aller plus loin. Pour revenir à une image qu'elle a déjà employé, « une augmentation en pourcentage de pas grand-chose, reste toujours pas grand-chose ». Elle souhaite atténuer les propos de **MME LORET** sur la GIPA, car statistiquement elle favorise surtout les catégories A et pas beaucoup les catégories C. Elle explique que lorsque les collègues de l'AENES intègrent l'Université, ils perdent du salaire et pas de manière anodine, c'est pourquoi elle précise qu'elle s'abstiendra sur ce vote, même si elle salue l'effort de l'Université.

MME DAVID rappelle le problème de fond qui est que les collègues en particulier les catégories C mais aussi certains catégories B, voire A, ont un salaire qui n'est pas suffisant. On discute les primes mais ce n'est pas l'Université qui fixe l'indice de rémunération des collègues agents. Elle estime que l'on discute ici d'un faux problème. Elle partage le point de vue qu'une augmentation en pourcentage creuse les inégalités. Elle ne dit pas par-là que les collègues de catégorie A n'ont pas besoin d'une augmentation, mais les collègues de catégorie C voir leur rémunération globale s'éloigner des catégories A. **M.BERNOUSSI** rappelle que l'indice des salaires n'a pas augmenté depuis quelques années, il est gelé. L'Université fait des efforts de revalorisation des primes et ne peut effectivement pas jouer sur les indices salariaux. Il n'y a pas égalité pour toutes les catégories puisque les catégories C ont été revalorisées à quasiment 10%.

MME CARON estime qu'autant il faut augmenter la PPRS et l'IFTS, autant la PFR est une prime différente. Elle suggère que les primes soient séparées pour avoir un vote plus consensuel. **M.BERNOUSSI** estime qu'il n'y a aucune raison de les séparer, maintient le vote en l'état, à chacun de prendre ses responsabilités à travers son vote.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, la revalorisation du régime indemnitaire des personnels.

POINT 8 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE, DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LA FILIERE AENES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)

M.BERNOUSSI présente le dispositif technique. Il rappelle qu'il devait être mis en place normalement au 1^{er} juillet 2015, mais suite à un certain nombre de retards, il a été reporté au 1^{er}

janvier 2016. Il devait concerner un certain nombre de corps dans la première étape notamment dans la filière AENES, le corps des assistants de service social, les Agents Comptables et les Directeurs Généraux des Services des Etablissements Publics. Ensuite, seraient concernés la branche ITRF, les infirmiers et la filière bibliothèque. Le RIFSEEP a vocation à se substituer à tous les régimes indemnitaires de même nature, qui sont applicables aux fonctionnaires de l'Etat sauf quelques exceptions. Il va absorber une partie importante des primes actuelles et les regrouper au sein d'un même régime. L'objectif est donc la simplification pour donner un seul régime indemnitaire simple et lisible.

Le RIFSEEP se décompose en deux éléments : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises et le complément indemnitaire annuel qui est facultatif. Pour le premier élément, un certain nombre de critères doivent être fixés : le niveau de responsabilité et d'expertise dans l'exercice des fonctions, une prise en compte de l'expérience professionnelle lors du réexamen des montants tous les trois ans, des groupes de fonction hiérarchisés pour chaque corps qui permettent une répartition au sein des groupes avec un plafond et un plancher pour chaque groupe, et enfin un principe de garantie indemnitaire individuelle au moment de la bascule en l'absence de mobilité.

Ce qui est proposé aujourd'hui est une classification en fonction de trois grands critères. Le premier critère concerne les fonctions d'encadrement de pilotage et de conception, à savoir tous les postes associés à des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement, et de coordination. Le second est relatif à la technicité, l'expertise et l'expérience, pour des postes qui nécessitent l'acquisition d'un certain nombre de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de l'agent. Enfin, le dernier critère concerne les sujétions et le degré d'exposition du poste, avec des postes soumis à des contraintes particulières, soit des fonctions itinérantes, ou encore une affectation géographique spécifique.

M.BERNOUSSI précise les éléments pris en compte pour le travail décliné au niveau de l'Etablissement : l'encadrement hiérarchique mais également fonctionnel au niveau des postes, le périmètre de l'exercice notamment pour les fonctions qui s'exercent à l'échelle polaire ou multisite, les organigrammes. Il faut y ajouter la vision de l'Université de garantir un équilibre entre les différents services et les Composantes.

Sur la méthodologie adoptée, il y a eu tout d'abord l'élaboration d'une cartographie des fonctions de la filière AENES et de la BAP J. Ensuite, il y a eu une réflexion autour des critères exposés supra et leur déclinaison. Enfin, il y a eu une répartition dans les groupes au regard des critères professionnels. Ceci a permis une détermination des montants indemnitaires planchers pour chaque grade et chaque groupe. Ce qui est proposé ici est une répartition dans les groupes, en s'inspirant exactement de la Prime de Fonctions et de Résultats, pour les catégories A et B. Pour les catégories C, dans un souci de cohérence du dispositif, entre les ITRF et la branche AENES, il y a eu un groupe unique créé de façon temporaire. La détermination des montants de l'indemnité par transposition au niveau de la PFR permet le passage de 5 à 4 groupes pour les catégories A. La fixation du montant plancher propre à l'Université, qui reprend celui du Ministère, est basé sur les montants individuels qui varient pour intégrer les primes cumulables. Concernant le deuxième volet, le complément individuel annuel, il nécessite de disposer de l'ensemble des éléments de toutes les filières confondues et en particulier la cartographie ministérielle. A ce jour, cette réflexion n'a toujours pas abouti.

M.BROCHARD rappelle que comme il l'a déjà exprimé depuis plusieurs années, le SNPTES est contre la Prime de Fonctions et de Résultats. Le nouveau régime RIFSEEP est selon lui le même dispositif en pire. Il informe qu'il votera contre ce dispositif même s'il salue le travail de cotation réalisé par les services de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social. Il est particulièrement contre la mise en place d'un complément individuel annuel, qu'il trouve discriminant, car basé sur l'entretien professionnel et sera certainement le début de beaucoup de recours au niveau des personnels.

M.MENUET reprend les propos de **M.BROCHARD**. Le Comité Technique d'Etablissement a débattu et a voté contre. Il s'accorde sur le fait que le dispositif ne va pas arranger le régime indemnitaire des collègues. Dans le meilleur des cas, il ne bougera pas et dans d'autres il sera sûrement différent. Ce dispositif ne résout rien et sera de toute façon à moyen constant.

MME CARON complète les propos en expliquant qu'elle votera contre cette proposition, d'autant qu'elle souhaite insister au regard de la cotation des fonctions, que pour une même fonction, suivant que l'agent travaille dans un IUT ou un service général ou autre, le classement ne se fait pas dans le même groupe. Ceci est un grand point d'achoppement. Pendant quatre ans, il y a une

garantie de toucher la même prime mais au-delà que se passera-t-il ? En cas de changement de fonctions, il peut y avoir une baisse de la prime et donc de la rémunération globale. Ceci se fait indépendamment de la qualification de l'agent.

MME DRONNEAU rappelle que les représentants élus au Comité Technique d'Etablissement ont voté contre. L'UNSA a voté contre car ce dispositif ne garantira toujours pas l'équité en termes de mobilité entre les filières. Alors même que dans le principe il doit être interministériel, au sein de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, il y a des disparités qui seront maintenues, puisque il n'y aura pas plus de moyens dans l'Enseignement Supérieur. Sur le fond, même si elle salue le travail considérable qui a été fait sur la cotation des postes, elle pense qu'il reste encore un énorme travail pour arriver à un système « à fonctions égales, primes égales », dans l'Université. Les collègues ITRF ne sont pas intégrés dans le dispositif. A une époque, elle rappelle historiquement, que lors de son arrivée au sein de l'Université il y a 15 ans, l'AENES était franchement loin du niveau des primes PPRS. Il y a eu un énorme travail de rattrapage pour arriver à un système d'équité de fonctions et de primes égales. Avec l'arrivée de la PFR, l'Etablissement était revenu à un dispositif inéquitable entre les statuts, qui est maintenu avec ce nouveau dispositif. Elle votera contre le RIFSEEP.

LE PRESIDENT remercie pour les remarques, qui ont été débattues dans les instances de l'Etablissement, pour autant il propose le vote, car en l'absence de vote, il ne pourra y avoir de mise en place du RIFSEEP pour les agents. Il entend les remarques sur le système.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 15 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions, la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la filière AENES à compter du 1^{er} janvier 2016.

POINT 9 : APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « RESEAU GRAND OUEST » DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M.BERNOUSSI présente l'adhésion à cette association qui permet d'intégrer le secteur protégé dans les marchés publics, que l'Université passe et intégrer la dimension développement durable dans la commande publique. L'association Réseau Grand Ouest créée en 2006, vise justement à impulser cette dynamique à la fois au niveau interrégional, et au niveau régional. Elle a pour objectif d'aider les décideurs dans leur politique d'achat sur le plan technique et juridique, de mutualiser les expériences dans le domaine de l'achat durable, de connaître les filières et d'informer sur ces filières et constituer un véritable relai.

Ce réseau peut apporter à l'Université de Nantes, un accompagnement sur les créations ou les renouvellements de marchés publics, une expertise juridique opérationnelle dans ce domaine, un certain nombre d'outils et de documents de synthèse issus des groupes de travail, des retours d'expérience dans l'objectif de réaliser des achats dans le sens du développement durable.

MME SAMI s'interroge au vu de l'exposé des motifs, sur le lien entre l'intégration du secteur protégé dans les achats de l'Université et le fait d'être associé à ce Réseau Grand Ouest. Il y a une cotisation de 500€ par an. Elle souhaite savoir si la plus-value qui est amenée dans l'expertise éventuelle, sera ou non payante. Le fait d'adhérer fait bénéficier des avantages. **MME REY** précise qu'au niveau du Réseau Grand Ouest, il y a un groupe de travail en cours sur l'article 15 du code des marchés publics qui permet de recourir au secteur protégé dans les marchés, piloté par le Conseil Départemental. Cette thématique intéresse beaucoup les collectivités. Ceci permettrait à l'Etablissement, car elle le rappelle, l'Université a déjà commencé à recourir au secteur protégé dans les marchés, d'aller encore plus loin en bénéficiant du retour d'expériences de ces collectivités et aussi du document de synthèse qui sortira en 2016 sur ce sujet. **MME REY** précise que l'adhésion permet de recourir aux expertises sans surcoût. **MME SAMI** ne comprend pas comment le fait de faire appel aux secteurs protégés dans les marchés, pourrait réduire le montant dû au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). **MME REY** explique que c'est une règle qui est fixée lorsqu'un établissement ne remplit pas l'obligation d'emploi de personnels handicapés, l'établissement doit payer une contribution au FIPHFP, qui peut être déduite quand il y a recours à de la sous-traitance vers le secteur protégé.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, les statuts et le règlement intérieur de l'association « Réseau Grand Ouest » de la Commande Publique et du Développement Durable.

POINT 10 : APPROBATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION DES TROIS INSTITUTS UNIVERSITAIRES TECHNOLOGIQUES ET DE LEURS DIPLOMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT) (APRES AVIS DE LA CFVU)

M.AVERTY rappelle que l'évaluation ne se fait pas par l'HCERES mais directement par le Ministère via des commissions pédagogiques nationales. Le phasage des dossiers était particulier, avec une remontée au 30 septembre 2015 et un avis à donner par les instances en parallèle. Jusqu'à fin juin 2016, les 17 commissions pédagogiques seront chargées d'évaluer les dossiers des 24 spécialités de DUT.

Les dossiers des trois IUT ont été expertisés par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et sont présentés par **M.AVERTY**. Il y a un dossier qui concerne l'IUT proprement dit, avec son bilan, son offre de formation, son positionnement vis-à-vis de la Recherche, le pilotage et ses objectifs et un dossier par spécialité de DUT avec un bilan du département, pilotage et projets. La totalité des dossiers n'a pas été regardée lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Les documents ont été mis à disposition des membres, et ce sont les IUT qui sont venus présenter globalement l'offre et le travail fait au sein des départements. Les documents sont très formatés avec des questionnements précis.

M.POUZAIN remercie pour la présentation. Il se trouve qu'il connaît bien le dossier car d'une part, il est enseignant à l'IUT de Nantes depuis un certain temps mais aussi, car il fait partie de la Commission Consultative Nationale qui fait l'expertise des IUT. Il a été désigné par son organisation syndicale. Pour bien comprendre le système à deux étages qui fonctionne, il explique que les commissions expertisent les départements. Il y a 24 spécialités et 17 Commissions Pédagogiques nationales. Ensuite la Commission Consultative Nationale se réunit, fait l'expertise des IUT et auditionne le Président de l'Université de l'IUT concerné. Elle a, à sa disposition, l'expertise précise des commissions pédagogiques et le dossier. S'agissant de ce dossier, il constate que dans ce qui est donné aux administrateurs, il manque des documents. Pour l'IUT de Nantes, il y a la présentation du dossier pour chaque département, le dossier rédigé par la Direction et la feuille des indicateurs. Pour l'IUT de Saint Nazaire et celui de la Roche Sur Yon, il manque la feuille des indicateurs, ce qui est l'outil principal de travail pour la Commission Consultative Nationale qui va faire l'expertise. S'agissant des indicateurs de l'IUT de Nantes, il souligne qu'ils démontrent que l'IUT a un problème de budget. En effet, en page 19, l'expertise du budget montre que 34% vient de la dotation globale de fonctionnement et 66% provient des ressources propres, taxes d'apprentissages, contrats de professionnalisation et formation continue. Sauf si il y a des erreurs dans le remplissage des tableaux, il souligne qu'on est arrivé ici à hypothéquer à terme le fonctionnement de l'établissement car lorsque l'on a un IUT qui fonctionne avec seulement un tiers de dotation de l'Université, ceci est problématique. Ceci signifie que si l'on augmente la formation continue, en passant de 200 à 400 alternants à l'IUT de Nantes, ceci demande des heures complémentaires pour les enseignants mais aussi pour la gestion de l'ensemble de l'Etablissement. La simple analyse de ce dossier montre la difficulté dans laquelle se trouve l'Etablissement. Le fonctionnement étant aussi par ailleurs hypothéqué par les problématiques de locaux. Dans d'autres régions et dans d'autres universités, il y a un choix qui a été fait de regrouper les IUT. A Bordeaux, compte tenu du regroupement des universités, il y a un regroupement des IUT avec une direction générale et des responsables de sites. Il pense que compte tenu du fonctionnement et des difficultés à venir, ce serait une voie de réflexion pour mutualiser et revoir les pratiques de fonctionnement qui permettraient d'améliorer la gestion. **M.AVERTY** précise qu'il s'est aperçu aussi de l'absence des documents sur le prodoc. Il n'a pas regardé le détail des annexes dans le sens où il n'avait pas la même connaissance que **M.POUZAIN**, sur le sujet et sur la procédure. **LE PRÉSIDENT** revient sur l'organisation des IUT et informe qu'il n'y a pas de prise de position aujourd'hui sur une fusion. Il explique que le Pôle technologie est un élément, si l'on s'en donne les moyens, de complicités plus fortes entre les trois IUT, qui n'ont pas forcément un niveau de dialogue de gestion aujourd'hui partagé. C'est sûrement une étape pour faire mûrir la réflexion.

M.GUEVEL souhaite connaître le pourcentage d'étudiants qui à la suite d'un tel cursus, prolongent leurs études. S'agissant de l'intervention de **M.POUZAIN**, il souhaite faire deux remarques. A été évoqué le faible engagement de l'Etablissement à l'égard du fonctionnement et du

soutien des IUT. Il estime que ceci n'intègre pas la masse salariale Etat. Si l'on regarde le budget de l'Université en enlevant la masse salariale, on ne sera pas non plus sur le même chiffre. Il explique aussi et ce n'est pas pour opposer les Pôles ou des secteurs de formation, que les IUT sont des Composantes dans l'Etablissement très bien dotées en personnel, sur la base d'un ratio à peu près trois fois supérieur aux Composantes du Pôle LLSHS. Il souhaite que l'Etablissement porte aussi son attention sur les domaines de formation qui sont très clairement en difficulté et ceci depuis toujours. **M.AVERTY** ne peut donner de chiffres précis sur le suivi des étudiants. Il estime qu'une majorité des étudiants en IUT continue, environ 80% et même jusqu'en licence professionnelle. Il rappelle que la politique de l'Etablissement est de ne pas leur permettre de suivre des masters derrière. Il explique qu'il est assez ferme sur cette position même si parfois il a une grande pression d'étudiants pour faire sauter cette barrière. Le problème est que si l'on permet aux étudiants de licence professionnelle de continuer vers un master, ceci va la dénaturer alors même qu'elle a vocation à amener les étudiants vers le secteur professionnel et de trouver un débouché derrière, ce qui n'empêchera pas ces étudiants, deux ou trois ans plus tard, de revenir par le biais des acquis de l'expérience, pour tenter un master s'ils le souhaitent. Une licence professionnelle coûte très cher car il s'agit de technique et de projets qui ont un coût. Il faut rester cohérent.

MME SAMI au vu des documents, se dit frappée par le nombre de vacataires. Il y a vraiment très peu d'enseignants et énormément de vacataires. Ce qui ressort des documents c'est que les IUT fonctionnent à flux tendu chez les enseignants et chez les BIATSS. Elle prend l'exemple en page 13, sur 155 réponses, il y en a 110 qui continuent soit en école d'ingénieurs, soit en licence généraliste. Ceci pose la question de savoir si les IUT jouent vraiment leur rôle. Il y a une réflexion à mener à un moment ou à un autre, sur le sens d'avoir des IUT avec des étudiants qui ont des moyens différents des autres étudiants généralistes qui au bout de deux ans se retrouvent dans un cursus généraliste.

MME LESTIEN témoigne ici de la dynamique qui existe au niveau de l'IUT de Saint Nazaire, puisqu'elle est membre du Conseil d'IUT. Cette dynamique se traduit positivement au vu du nombre de vacataires justement. Le nombre de vacataires est très important car il y a un lien très étroit avec le territoire, et ceci est une reconnaissance de ce qui se passe à l'IUT. On voit bien cette année, qu'il n'y a eu aucune difficulté pour percevoir de la taxe d'apprentissage. Il est vrai qu'il y a sans cesse une interrogation, dont elle est témoin, par rapport aux licences professionnelles. C'est un IUT qui a beaucoup de licences professionnelles, et ceci est assez positif. Il s'agit de se remettre en question par rapport aux besoins du territoire. L'IUT innove et s'interroge aussi sur les licences qui n'ont plus d'étudiants. C'est difficile de s'interroger au vu des chiffres sur le devenir d'un parcours, mais souvent en Conseil d'IUT, elle explique, qu'au vu du nombre d'étudiants, dans telle licence, il faut se remettre en question. Elle revient sur la taxe d'apprentissage qui pour cette année n'a pas posé de souci mais elle alerte sur le modèle économique à venir, qui est fragile et sur lequel il faut rester vigilant. **LE PRÉSIDENT** partage la vigilance même si il y a eu une augmentation de 11% pour les IUT avec une baisse sur le reste. La réforme questionne beaucoup le soutien de ce point de vue.

MME ISHOW répond aux propos de **MME SAMI**, par rapport au modèle souligné. Elle estime que l'anomalie ce n'est pas les IUT, mais l'Université, en termes de moyens car il est clair que les IUT captent les meilleurs étudiants. C'est un moyen pour échapper aux différents soucis de première année. Il y a à repenser le modèle global de l'Université qui doit accueillir tout le monde mais sur des cursus qui permettent à tout un chacun, de trouver des débouchés professionnels. Actuellement, on privilégie l'accueil d'étudiants d'IUT aux étudiants de master 1 pour les accueillir dans les Laboratoires, car la formation d'un point de vue technique offerte à l'Université est désormais insuffisante.

M.POUZAINT précise que l'Etablissement qui porte la voie technologique au niveau licence 1 ou licence 2 sont les IUT au niveau de l'Université. Il a eu l'occasion de le rappeler à **MME BONNAFOUS**, responsable de l'Enseignement Supérieur au Ministère. Il est indispensable d'avoir une formation technologique de haut niveau au sein de l'Université. Il explique qu'il participe à la sélection dans son département. Les meilleurs étudiants, les bacheliers avec des mentions bien ou très bien ne viennent pas à l'IUT. Pour remplir un département à 100 étudiants, il faut aller jusqu'à la 500^{ème} place. S'agissant des vacataires, il souligne qu'il ne faut pas raisonner en équivalent temps plein. Un vacataire peut ne faire que 10 heures dans l'année. Il y a dans ces vacataires des professionnels qui sont indispensables pour pouvoir avancer. Sur les poursuites d'études après la licence professionnelle, il confirme qu'elle est faite pour aller directement sur le marché du travail. Avoir un très fort taux de contrats de professionnalisation et de contrats d'apprentissage signifie que l'on est en phase avec le tissu socio-économique du territoire. Concernant les écoles d'ingénieurs, il dit avoir déjà fait dans ce conseil le procès de l'organisation de l'Enseignement Supérieur français, mais il souhaite rappeler que si les écoles d'ingénieurs recrutent un certain nombre de sortants de

BTS et d'IUT, c'est parce qu'au bout de ces cursus, on est en capacité d'avoir accès à un certain type d'emplois.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, les dossiers d'évaluation des trois Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et de leurs diplômes universitaires de technologie (DUT).

POINT 11.1 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DES JOURNEES SCIENTIFIQUES DE L'ECOLE DOCTORALE BIOLOGIE SANTE

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution de prix dans le cadre des journées scientifiques de l'Ecole Doctorale Biologie Santé.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution de prix, dans le cadre des journées scientifiques de l'Ecole Doctorale Biologie Santé, dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

POINT 11.2 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DE LA MULTI RESPONSIVES PHOTOCHROMES (MRP) CONFERENCE

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution de prix dans le cadre de la Multi Responsives Photochromes (MRP) Conférence.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution de prix, dans le cadre de la Multi Responsives Photochromes (MRP) Conférence, dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

POINT 12 : APPROBATION DES TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

M.RUAULT revient sur la vente des livres par le Service Commun de la Documentation et souhaite savoir comment sera réinvesti l'argent de la vente. **M.BERNOUSSI** précise que lors du Conseil de la Documentation auquel il a assisté, il a fait part des demandes et de privilégier avant tout les étudiants. Il explique qu'un gros gain n'est pas espéré, l'objectif étant que les étudiants puissent avoir des manuels qui ne sont pas périmés à des prix faibles.

MME DRONNEAU revient sur les tarifs de la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique, concernant la facturation des fluides, devenue obligatoire. Il est proposé des tarifs par rapport à la taille des logements. Elle souhaite savoir si pour les logements où il y a des compteurs et où les relevés sont faisables, le tarif est supérieur à la consommation, si le tarif réel sera appliqué dans ce cas. **M.BRANCHEREAU** précise que l'obligation est réglementaire de facturer ces fluides. La plupart des logements de fonction n'a pas de compteur individuel, d'où l'impossibilité de facturer les consommations réelles. La proposition est bien inférieure au coût du marché avec deux tarifs, l'un pour les très grands logements, qui ne sont pas forcément choisis par les agents et l'autre pour les logements plus petits. Quelques logements ont un compteur individuel ce qui permettra de comparer.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour et 3 abstentions, les tarifs, dons et subventions détaillés dans le tableau ci-joint.

POINT 13 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES

M.BERNOUSSI présente les admissions en non-valeur et les remises gracieuses.

POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

- **Dossiers d'évaluation CNU** : **MME ISHOW** informe qu'elle va être amenée à fournir des dossiers d'évaluation, car les enseignants-chercheurs vont être évalués par le CNU. Elle souhaite savoir dans quelles mesures les différentes instances au niveau de la Commission des Présidents d'Université qu'au niveau du CNU, ont pu discuter du devenir de ces évaluations. **MME LE FICHANT** informe que cette année, la vague B va être soumise au suivi de carrière pour les enseignants-chercheurs. C'était en expérimentation dans certaines sections CNU, et le Ministère a décidé d'élargir à toute la vague B. Il va être demandé aux enseignants-chercheurs qui le souhaitent, car elle rappelle que ceci se fera sur la base du volontariat, de faire remonter leur dossier afin qu'il soit évalué par les sections CNU. Il y a une application dédiée sur internet. Il y a un antagonisme entre le CNU et la CPU car le CNU répondra directement à l'enseignant-chercheur mais sans aucune incidence. C'est une simple appréciation du dossier. **M.GUEVEL** s'interroge sur l'utilité du dispositif. Si l'on peut se soustraire à cette préconisation du Ministère, ce serait vraiment bien car il souligne que les enseignants-chercheurs sont sans cesse soumis à des évaluations pour l'obtention de la PEDR, pour les promotions et autres. Tous les deux ans, les enseignants sont expertisés avec même parfois des notes. Ceci signifie au bout du compte que le Ministère s'interroge sur ce que font vraiment les enseignants. **MME ISHOW** partage cette opinion et se pose la question de la pertinence de ces évaluations. Ceci concerne peut être 5% de la population enseignante qui serait en rupture avec leur administration et qui aurait besoin d'un autre interlocuteur, elle en connaît des cas. Elle se dit choquée que l'on puisse s'arrêter sur l'évaluation, car dans le monde qui l'entoure, on parle surtout d'évolution de carrière et donc une évaluation ne doit selon elle, servir que pour une évolution. En parlant d'évaluation, indirectement on parle de sanctions. **MME LE FICHANT** souligne qu'il y a beaucoup de méfiance entre le CNU et les Présidents d'universités.
- **Listes électorales** : **MME CARON** souhaite connaître la date de publication des listes électorales pour les élections centrales de février prochain. Elle s'interroge notamment pour les personnels assimilés, pour connaître les dates de réclamation afin de savoir qui est éligible. **MME TEXIER** précise que les listes électorales seront affichées avant le 13 janvier, sur l'intranet et dans les différents sites de l'Université. Elles sont en cours de vérification, et le choix est fait d'afficher des listes les plus stabilisées possibles pour avoir le moins de retours des électeurs. **MME SAMI** estime que la date est beaucoup trop tardive, au vu du délai pour déposer les candidatures. **M.BIAIS** précise que ce point a fait l'objet d'un échange lors du dernier Comité Electoral Consultatif du 24 novembre. **MME PENISSON** précise que le 13 janvier est la date limite à laquelle doivent être affichées les listes, c'est-à-dire 20 jours francs avant la date du scrutin, conformément au Code de l'Education. Elle informe qu'elle fera procéder à leur publication et leur affichage au retour des vacances, à savoir le 4 janvier. **LE PRÉSIDENT** souligne que toutes les informations sont contenues dans l'arrêté électoral. **MME PENISSON** informe que celui-ci est en ligne sur l'intranet depuis le 8 décembre et affiché dans toutes les Composantes et les services.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 h 10.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX